

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2012



envinet



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

Le présent rapport est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000. Ce rapport a été présenté le 24 juin 2012 au conseil communautaire de la CASA, sera ensuite transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public dans chaque commune et sur le site internet de la CASA.

SOMMAIRE

SYNTHESE

- Page 8 LA CASA EN BREF
- Page 8 LES GRANDES DATES DE L'ANNEE
- Page 10 INDICATEURS TECHNIQUES
- Page 13 INDICATEURS FINANCIERS

LA COLLECTIVITE

- Page 16 TERRITOIRE
- Page 17 COLLECTIVITES ADHERENTES
- Page 18 LA DIRECTION ENVINET

PREVENTION ET COMMUNICATION

- Page 26 ANIMATION ET FORMATION
- Page 28 ACCES A L'INFORMATION
- Page 29 PREVENTION ET ECORESPONSABILITE

INDICATEURS TECHNIQUES

- Page 32 ORGANISATION GENERALE DE LA COLLECTE
- Page 37 INDICATEURS TECHNIQUES
- Page 42 LE RESEAU DE DECHETERIES
- Page 44 ORGANISATION DU TRAITEMENT
- Page 49 LE DEVENIR DE NOS DECHETS

INDICATEURS FINANCIERS

- Page 52 INDICATEURS FINANCIERS
- Page 53 COMPTE ADMINISTRATIF
- Page 56 COMPTABILITE ANALYTIQUE
- Page 56 COUT DE LA COMPETENCE

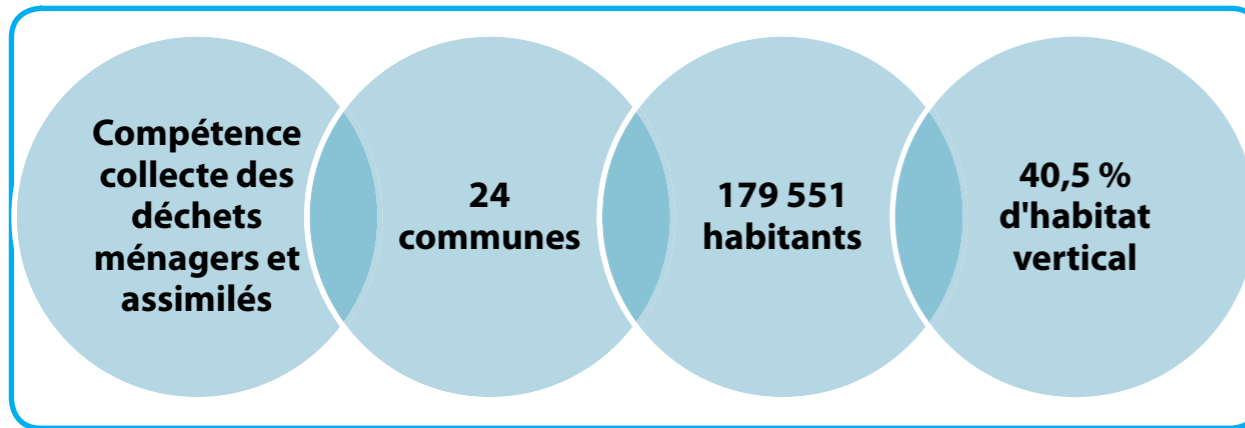
PERSPECTIVES

- Page 62 LES PROJETS 2013

PARTIE 1- SYNTHESE

● SYNTHÈSE

LA CASA EN BREF



La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les agents et les moyens de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés. En 2012, la collecte des 8 communes nouvellement adhérentes à la CASA a continué à être exercée par le SYMAEC par le biais d'une convention pour permettre une meilleure prise en charge postérieure de la collecte en régie.

Pour exercer sa compétence, la CASA dispose d'un réseau de 4 déchèteries qui permettent aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles : encombrants, DEEE, végétaux, bois, gravats, ...

LES GRANDES DATES DE L'ANNÉE 2012

JUIN

Démarrage de l'extension des consignes de tri plastique sur les communes d'Antibes, Biot, Valbonne, Vallauris

JANVIER

Intégration des communes du Canton de Coursegoules
Mise en place des badges déchèteries et d'un forfait 1,5 tonnes gratuites pour les particuliers

JUILLET

Démarrage du projet de réorganisation de la régie

AOUT

Lancement de l'enquête de satisfaction sur la qualité du service public

NOVEMBRE

Organisation de l'opération D3E durant la semaine européenne de réduction des déchets

MISE EN PERSPECTIVE

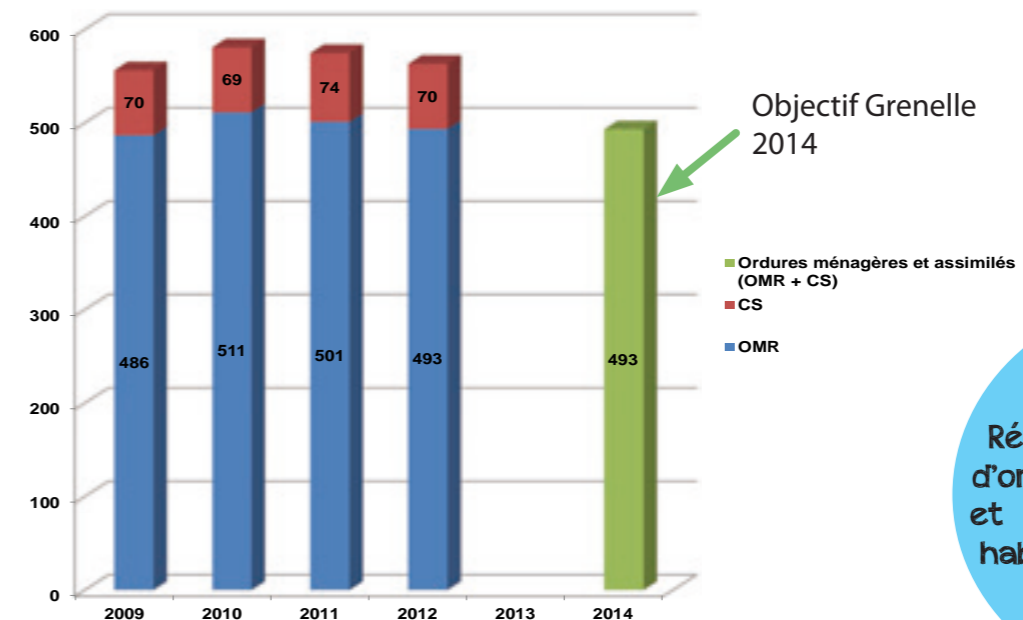
La CASA a pour objectif de respecter la réglementation des déchets notamment celles édictée par le Grenelle de l'environnement. Plusieurs orientations sont suivies depuis 2009 :

- Diminuer de 15% les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou à l'incinération et réduire la production d'ordures ménagères de 7% sur 5 ans.
- Mettre en place des filières de récupération et de traitement spécifiques pour les seringues, les déchets dangereux des

ménages, les pneus et les produits d'ameublement.

- Moduler la contribution financière de chaque produit à sa filière de traitement en fonction de son impact environnemental et de ses valorisations

- Autoriser les collectivités locales à expérimenter, pendant trois ans, la mise en place d'une part variable incitative, calculée en fonction du poids et du volume des déchets, dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères



OBJECTIF
Réduire la proportion d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant entre 2009 et 2014

SEPTEMBRE
Rénovation de la déchèterie d'Antibes

● **SYNTHESE**

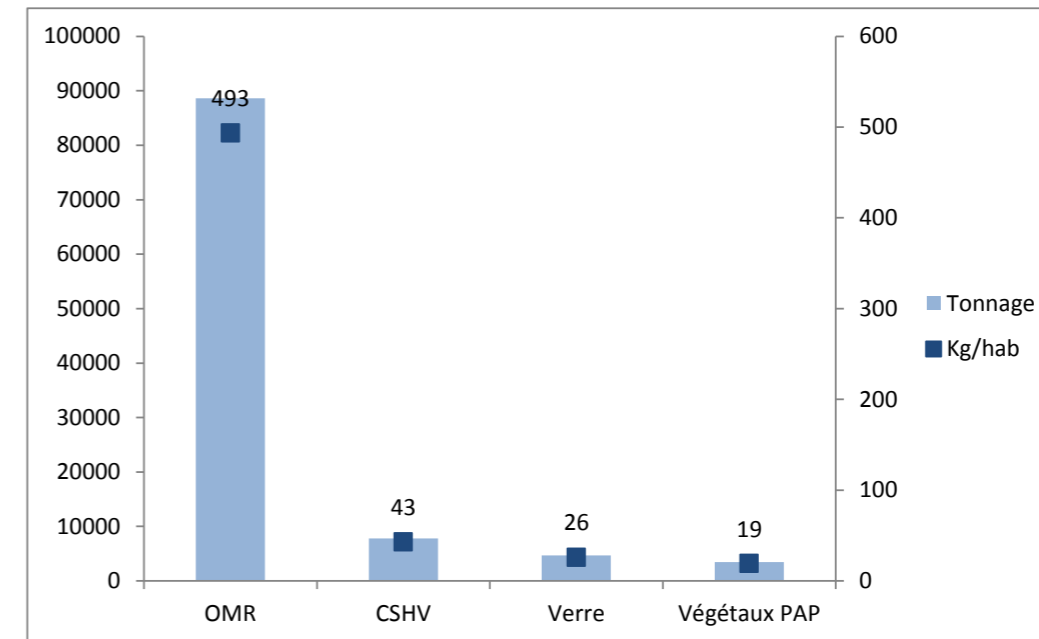
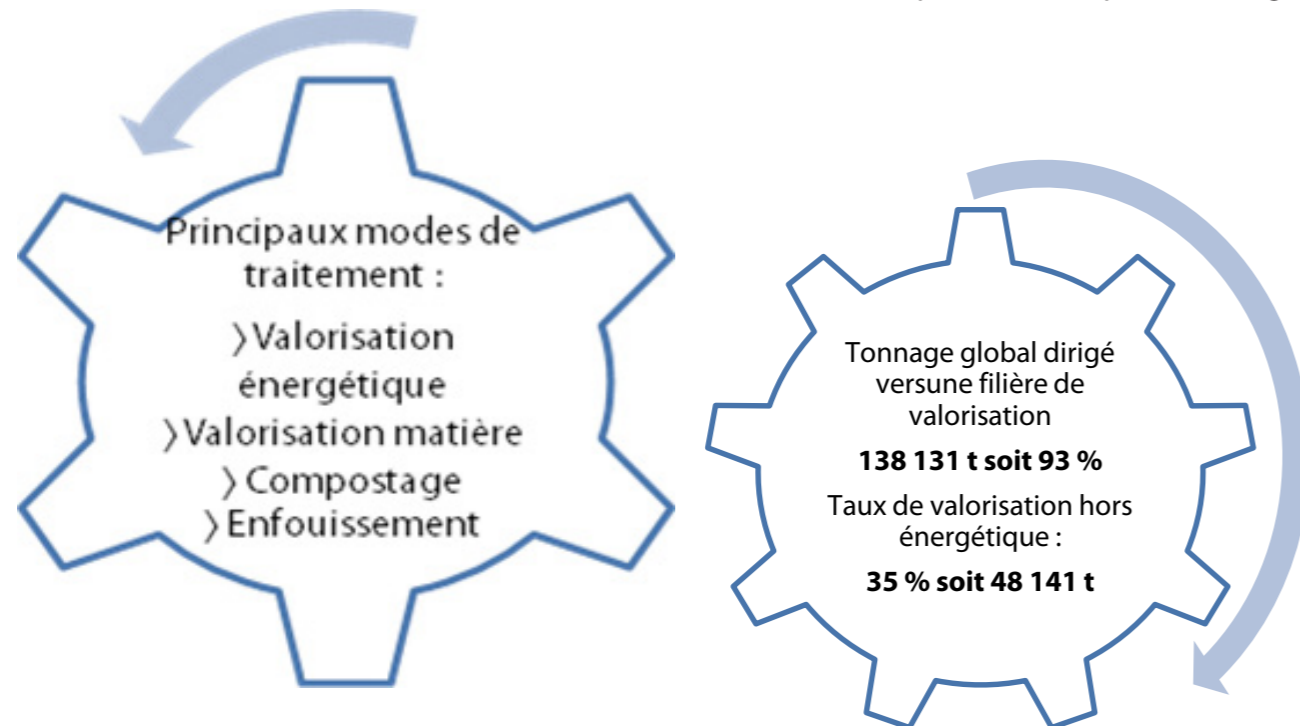
INDICATEURS TECHNIQUES

En 2012, le gisement des déchets ménagers et assimilés est constitué des tonnages issus de :

- La collecte des déchets ménagers : 88 607 t soit 493 kg/hab.
- La collecte sélective : 12 481 t soit 69 kg/hab.
- Les déchèteries : 54 812 t soit 309 kg/hab.

Le tonnage global collecté en 2012 connaît une diminution de 9% par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique à travers plusieurs évènements :

- Une baisse globale de la consommation en France
- Une amélioration de la qualité des emballages
- Une meilleure prévention auprès des usagers



Chiffres clés déchèteries

4 déchèteries

1 déchèterie / 44 888 hab

Taux de valorisation 59 %

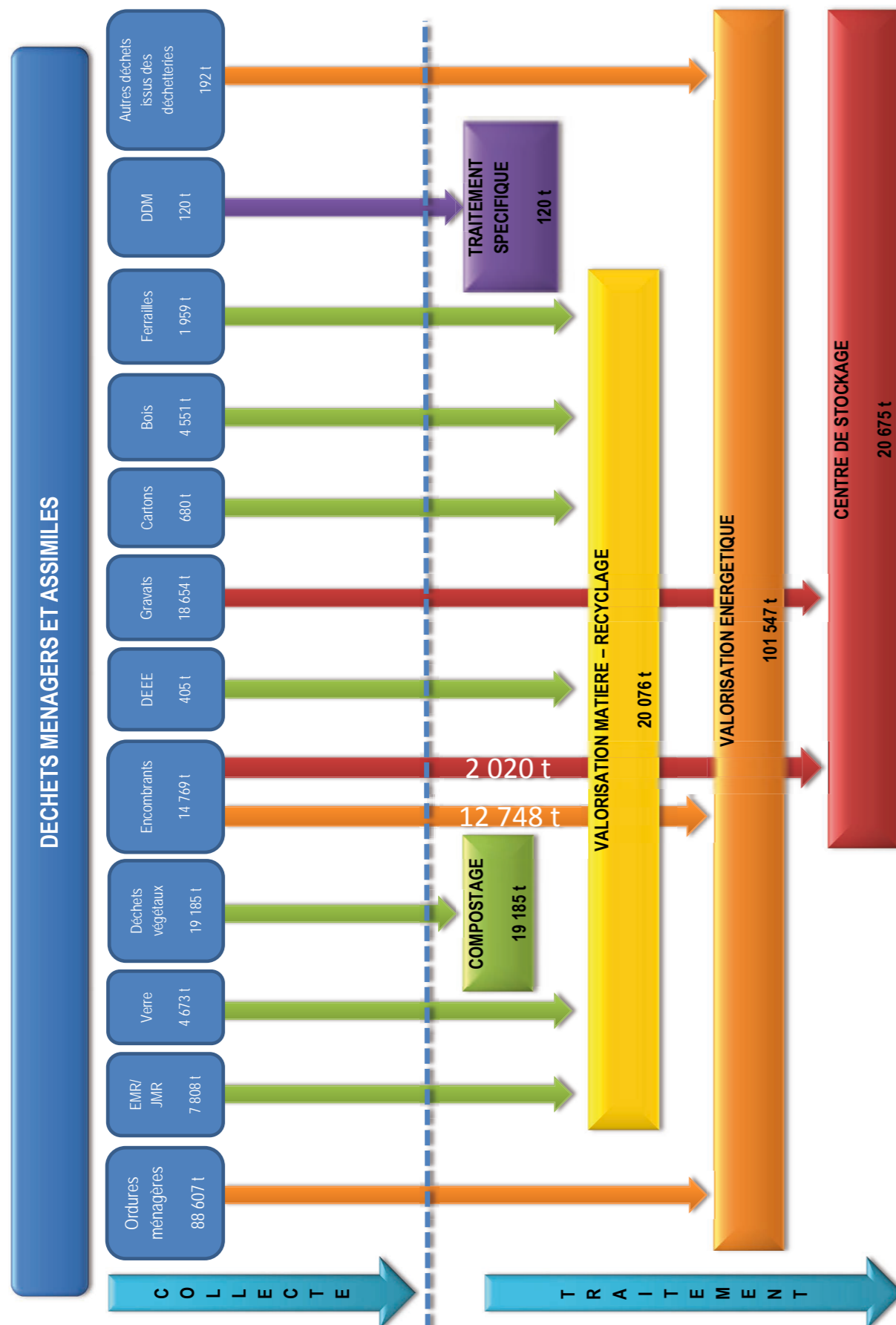
133 653 passages enregistrés



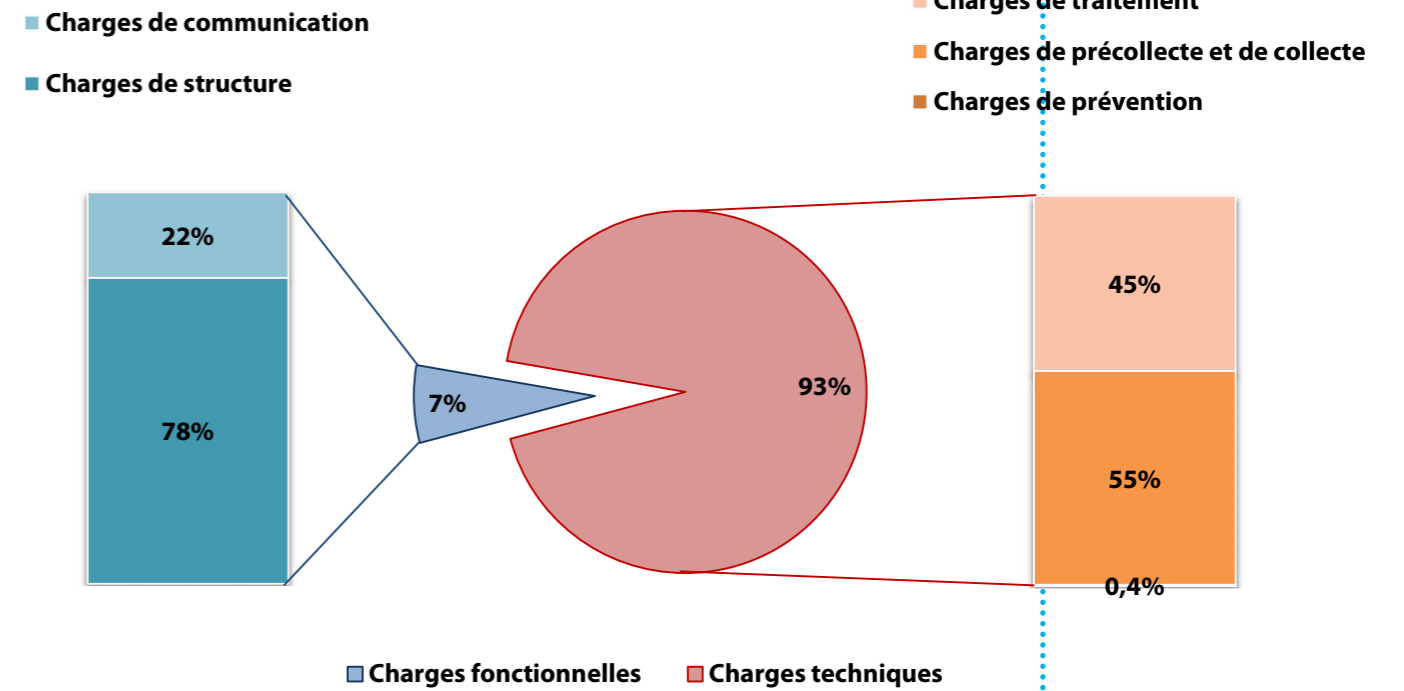
Ratios nationaux par habitant
 Année 2011 - Source ADEME/SINOE

En kg/hab/an	CASA	PACA	France	France zone touristique
Ordures ménagères résiduelles	493	424	290	413
Matériaux secs	44	35	47	44
Verre	26	20	29	38
Biodéchets et déchets verts	107	95	66	125
Encombrants	84	104	49	126
TOTAL	754	678	481	746

SYNOPTIQUE DES FLUX



INDICATEURS FINANCIERS



MATRICE DES COÛTS - COÛT COMPLET

	K€	€/habitant
Coût aidé TTC de fonctionnement du service à la charge de la collectivité	34 754	193,57
Financement		
Contribution des usagers : TEOM	34 065	189,72
Contribution des usagers : facturation en déchèterie	1 753	9,76



PARTIE 2 - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale assurant le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein des 24 communes membres :

ANTIBES, LE BAR-SUR-LOUP, BEZAUDUN-LES-ALPES, BIOT, BOUYON, CAUSSOLS, CIPIERES, CHATEAUNEUF, CONSEGUDES, COURMES, COUSEGROULES, LA COLLE-SUR-LOUP, LES FERRES, GOURDON, GREOLIERES, OPIO, ROQUEFORT-LES-PINS, LE ROURET, ROQUESTERON-GRASSE, SAINT-PAUL DE VENCE, TOURETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VALLAURIS, VILLENEUVE-LOUBET

La population estimée sur le territoire est de 179 551 habitants (données INSEE 2009) et le taux d'habitat vertical est de 40.5%

Le territoire de la CASA est caractérisé par la présence de 4 zones :

- Le haut pays : représenté par des villages peu urbanisés.
- Le moyen pays : représenté par une urbanisation moyenne et une majorité d'habitat pavillonnaire.
- Le secteur technopole : représenté par Sophia Antipolis et ses multiples entreprises.
- La bande littorale : représentée par une urbanisation dense « type Côte d'Azur ».

La répartition de la population correspond approximativement au découpage de l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés : deux zones Nord et Sud collectées par la régie et une partie centrale collectée par la prestation de services.

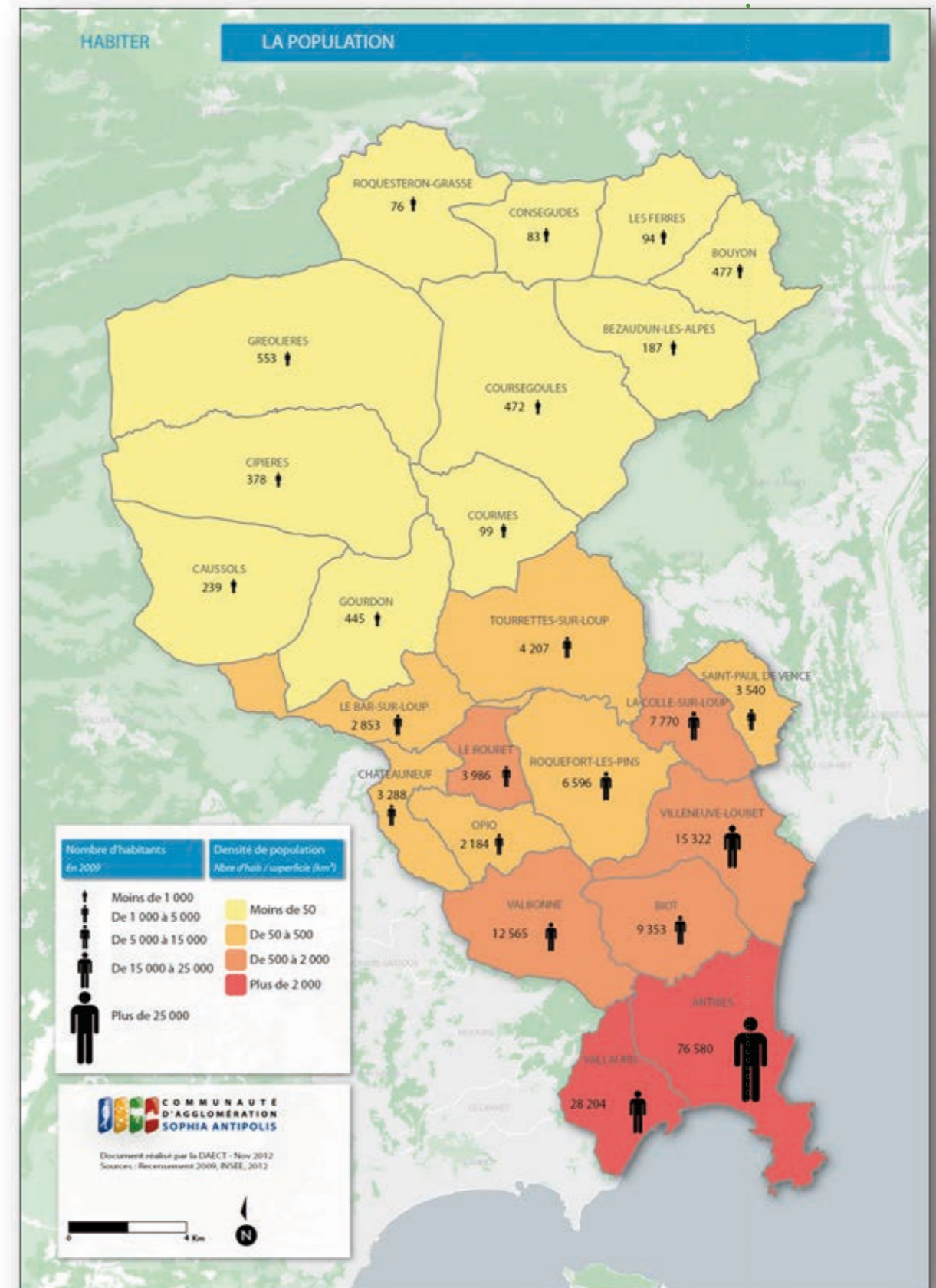
Son territoire est donc très vaste et cet élément est chaque jour pris en compte dans la gestion du service public. En effet les 24 communes représentent 48 282 hectares.

ZOOM : L'INTERCOMMUNALITE

L'achèvement de la carte et la rationalisation des périmètres existants constituent les deux grands chantiers en matière d'intercommunalité. C'est ainsi que la nouvelle carte intercommunale a été adoptée et a permis à 8 nouvelles communes d'intégrer la CASA au 1er janvier 2012 :

BEZAUDUN-LES-ALPES, BOUYON, CIPIÈRES, CONSÉGUDES, COURSEGOULES, LES FERRES, GRÉOLIÈRES ET ROQUESTÉRON-GRASSE

LES COLLECTIVITES ADHERENTES



PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

LA DIRECTION ENVINET

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services

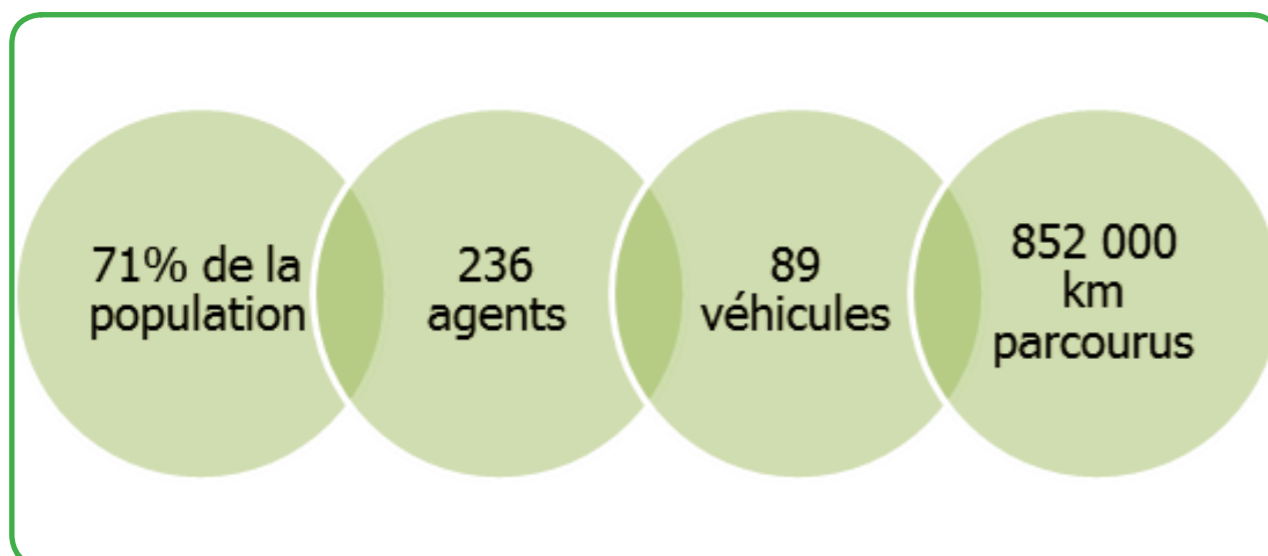


Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés.

La Direction EnviNet est en charge de la gestion des déchets à travers plusieurs entités : la gestion de la régie, les prestataires, les déchèteries et la comptabilité.

Pour exercer sa compétence, la CASA dispose également d'un centre technique accueillant les véhicules et agents de la régie et d'un réseau de 4 déchèteries qui permettent aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles.

En 2012, les communes nouvellement adhérentes à la CASA ont, dans un souci d'efficacité du service public, continué à être collectés par le syndicat d'origine : le SYMAEC. Ainsi, le traitement de ces déchets a été effectué par le SMED.



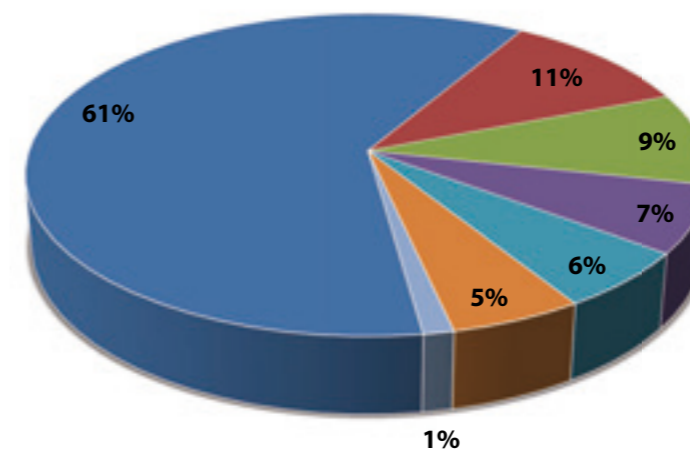
MOYENS HUMAINS

Plusieurs métiers sont représentés au sein de la Direction EnviNet :

- Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter les déchets.
- Les coordinateurs de collecte, pour organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires).
- Les ambassadeurs du tri, pour encourager les usagers et les aider à mettre en place leur pratique du tri. En 2012, ils étaient 11 à exercer cette fonction.

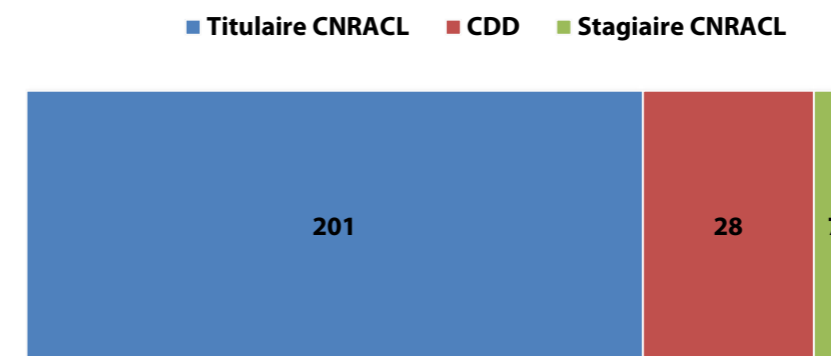
DES METIERS AU SERVICE DE LA COLLECTE

Répartition du personnel



- Unités collecte
- Unité déchetterie
- Unité encombrants
- Agents administratifs
- Unité collecte sélective
- Unité entretien/magasin
- Agents garage/mécanique

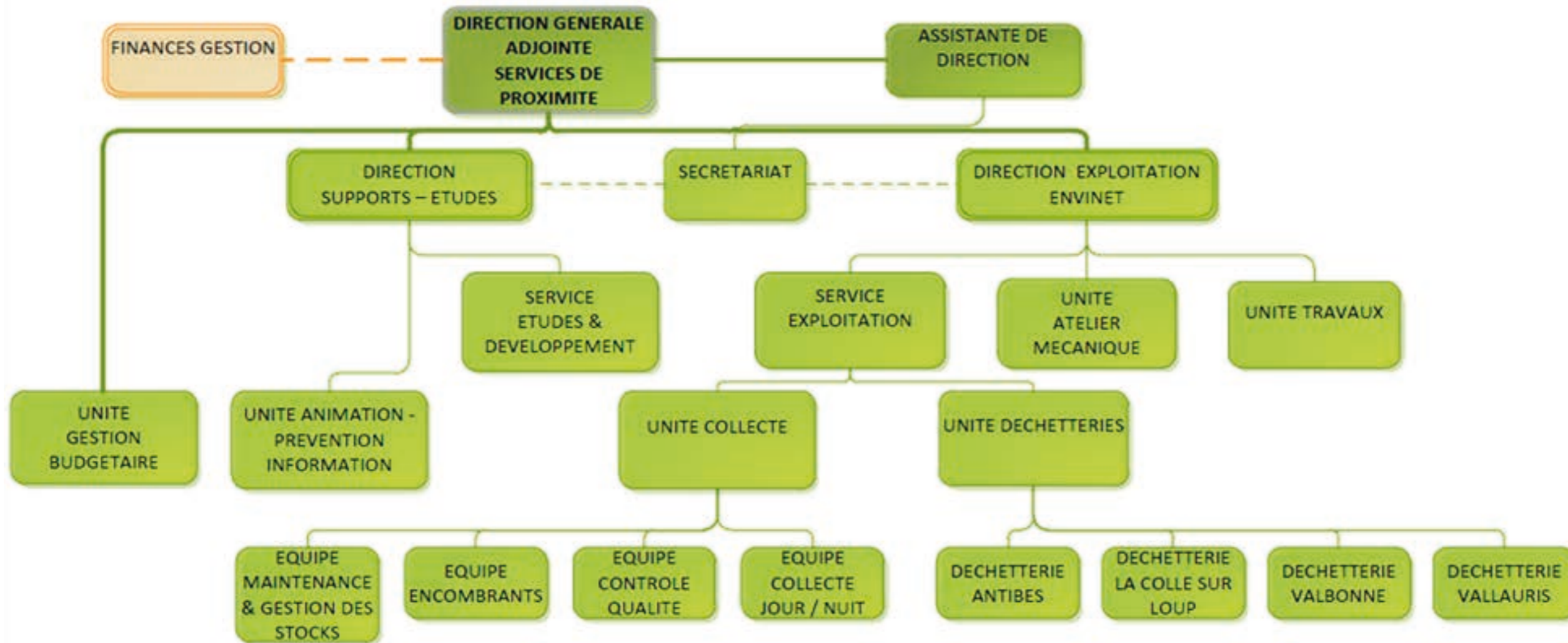
Répartition des contrats



2012
201 Agents titulaires
28 agents contractuels
7 stagiaires CNRACL

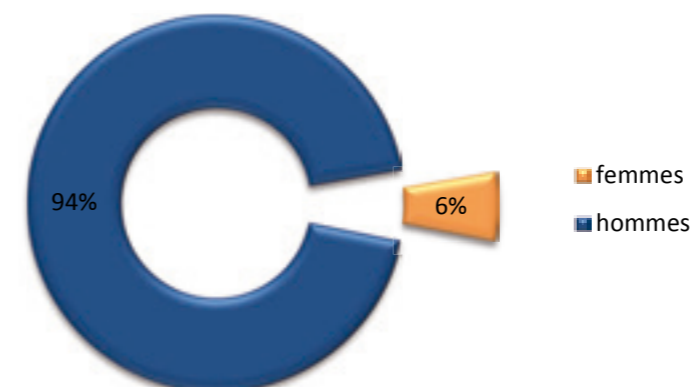
La CASA, intégrant le volet social dans sa gestion, accueille chaque année en moyenne 30 personnes soumises aux Travaux d'Intérêt Général dans son service de collecte.

● PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE



La féminisation du métier est un enjeu national. La CASA possède désormais 6% de femmes au sein la Direction Envinet réparties au sein des Directions exploitation et supports-études

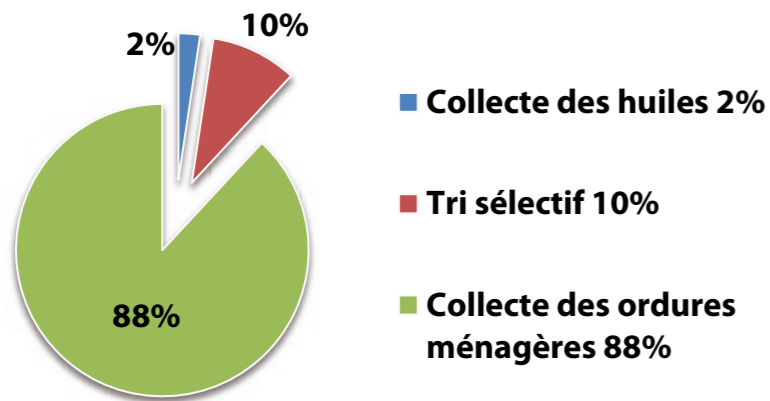
Ration Hommes /Femmes



PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Répartition des accidents du travail de la DEN par type de collecte



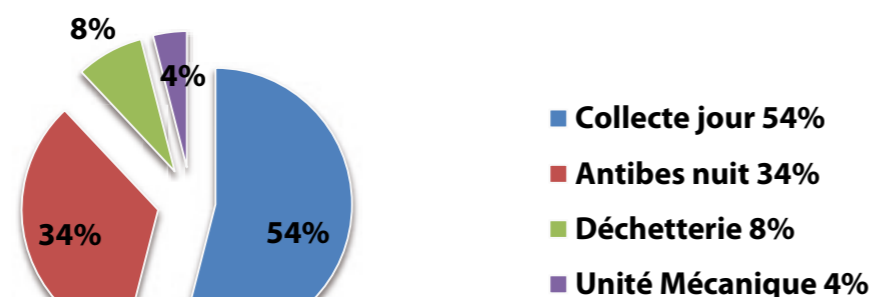
En raison des activités liées au métier d'éboueur, les accidents de travail sont fréquents. Les statistiques présentées ci-contre prennent en compte le nombre de jours d'arrêt générés en 2012.

Les accidents liés à la collecte des ordures ménagères et des objets encombrants représentent près de 90% du total des accidents liés à l'activité de collecte. C'est donc l'activité la plus accidentogène mais aussi l'activité la plus importante en termes d'effectifs.

Au cours de l'année 2012, de nombreuses actions de prévention ont été mises en œuvre au sein de la Direction EnviNet pour améliorer les conditions de travail des agents et limiter les risques d'accidents de service. Ceci passe naturellement par l'évaluation des risques.

Il s'agit de tenir à jour les informations concernant les tâches et activités des personnels, leurs conditions de réalisation et les risques associés pour mettre en œuvre de façon ciblée les mesures de prévention adéquates.

Répartition des accidents du travail par unité de la Direction ENVINET



En 2012, plusieurs actions ont été menées afin de réduire les risques détectés comme :

- Formation à la sécurité incendie.
- Formation sur les risques psycho sociaux
- Visite de sites par un référent sécurité
- Information estivale sur la réactivation du plan canicule
- Mise à jour du document d'accident du travail

Dans le cadre de la mise à jour du document unique, un plan d'action a été mis en place et soumis à la Direction. Il prendra effet en 2013.

De plus, une implication de la ligne managériale dans les démarches de prévention est avérée et concerne par exemple le suivi des accidents de service, leur analyse et la mise en œuvre de mesures correctives.

MOYENS MATERIELS REGIE

En 2012, la collecte des déchets est assurée au moyen de 89 véhicules tous conformes aux normes françaises et à la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et de bruit. Parmi ces véhicules :

- 45 sont dédiés à la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilés
- 22 sont dédiés à la collecte des encombrants
- Le reste est dédié aux déchèteries, à la collecte des huiles et des DASRI.

Afin de pouvoir exercer les activités de pré-collecte dans des conditions optimales, les ambassadeurs du tri ont à leur disposition 8 véhicules permettant la livraison des bacs, les sensibilisations et les animations.



En effet, en 2012, le service de collecte a maintenu et maîtrisé sa consommation de carburant. Plusieurs événements le justifient :

Tout d'abord, une station de gasoil a été mise en place pour une mutualisation avec les autres services de la CASA. De par son emplacement, limitation des trajets stations et donc de la consommation. Au niveau économique, la mise en place de cette structure a permis de réduire le coût du carburant de 10%.

De plus, 9 véhicules sur 32 sont équipés de pompe load sensing. C'est un système de pompe hydraulique à débit variable selon le type d'utilisation. Avantage économique : Réduit la consommation de carburant de 10% Avantage écologique : Réduit les nuisances sonores et l'émission de carbone

Enfin, 100% des chauffeurs possèdent une formation à l'écoconduite réalisée en interne afin de sensibiliser les agents à adopter une conduite dite « rationnelle ».

Avantage économique : Diminution de 10% de la consommation en 2012 Avantage écologique : Responsabilisation des conducteurs dans la réduction des émissions de carbone

MISE EN PLACE D'UNE STATION MUTUALISEE

POMPES LOAD SENSING

FORMATION A L'ECO CONDUITE

PARTIE 3 – PREVENTION ET COMMUNICATION

● PREVENTION ET COMMUNICATION

ANIMATION ET FORMATION

La relation directe à l'utilisateur est assurée d'une part par la dynamisation de l'animation (en milieu scolaire, à l'occasion de diverses opérations de sensibilisation et lors de formations spécifiques) et d'autre part par l'accès à l'information.

Les animations en milieu scolaire assurées par l'équipe des ambassadeurs du tri, ont pour objectif d'informer et de sensibiliser les élèves qui constituent un relais souvent efficace vers leur famille. Les ambassadeurs du tri apportent un soutien et un savoir à l'enseignant, dans le cadre de son projet de classe, ainsi que des outils ludiques et pédagogiques adaptés aux enfants.

La sensibilisation en porte-à-porte permet de délivrer l'information, expliquer les consignes de tri et répondre en direct aux usagers, concernant toutes les questions concernant le tri, le recyclage, la réduction, et la gestion des déchets en général.

Les opérations de sensibilisation. Ces animations sur site, lors de manifestations diverses, permettent d'aller à la rencontre du grand public, d'apporter l'information au plus près des habitants et d'échanger avec eux autour de la question du tri et de la réduction des déchets.

ANIMATIONS SCOLAIRES

Depuis 2011, une convention a été conclue entre la CASA et l'Education Nationale afin de définir les modalités de mise en œuvre du projet de sensibilisation au tri des déchets et autres thématiques liées à l'environnement.

Pour l'année scolaire 2011/2012, 100 classes primaires et 13 classes de collège du territoire CASA ont été sensibilisées à l'environnement et à la gestion des déchets, soit plus de 2800 enfants, par le biais de plusieurs projets comme le projet quartier propre, consommation responsable, développement durable, le compostage à l'école, l'éco-calculatrice ou encore les macros déchets avec le nettoyage des plages.

Des sensibilisations durant la pause méridienne ont été effectuées et ont permis à 45 enfants d'être sensibilisés au compostage et recyclage.

Des visites du centre de tri et de l'unité de valorisation énergétique sont aussi organisées. Ainsi, 332 personnes ont pu bénéficier de ces visites.



Lors des vacances scolaires, l'équipe d'animation est de plus en plus sollicitée afin d'intervenir au sein des centres de loisirs enfants et adolescents. En 2012, ont été sensibilisés de manière ludique (poubelle magique, jeu du tri chronométré, réalisation de papier recyclé, jeux de sociétés, compostage et consommation...) 650 enfants.

FORMATION TRI ET RECYCLAGE

Une formation au tri et au recyclage ainsi que la mise en place du tri a été effectuée au sein de 4 crèches à Vallauris et du parc des sports de Villeneuve-Loubet.

EVENEMENTIEL

Lors de diverses manifestations sportives, environnementales et lors d'éco-festivals, l'équipe d'animation est présente à travers des stands d'information, de sensibilisation et d'animation.

En 2012, les ambassadeurs du tri ont pu participer

notamment à la semaine du développement durable, aux journées de l'environnement, ou encore au festival des nuits carrées à Antibes et Rock'it à Juans-les-pins. Une présence sur tout type d'événements permettant de sensibiliser les petits comme les grands.



SENSIBILISATION EN MILIEU EXTRASCOLAIRE

LES CONFERENCES TOUT PUBLIC

PREVENTION ET COMMUNICATION

PREVENTION ET ECORESPONSABILITE

Des actions volontaristes sont menées par la collectivité afin de diminuer les refus, d'optimiser la collecte, le transport et le traitement des déchets.

En effet, la sensibilisation continue des habitants par les ambassadeurs du tri permet, par le biais de la communication de proximité, une meilleure compréhension des consignes de tri et une réduction des refus de collecte.

Le compostage domestique

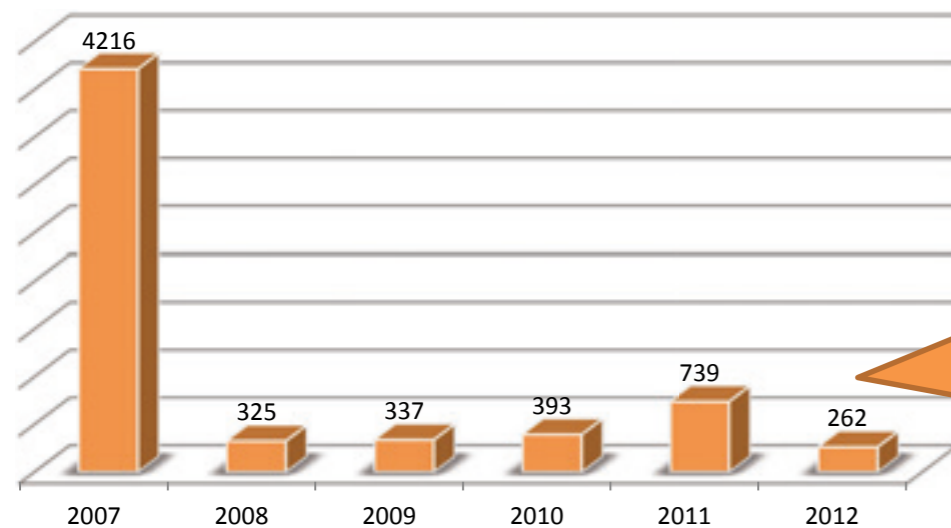
30% des déchets ménagers sont compostables ! Sur la base de ce constat, la CASA encourage et accompagne les projets de compostage individuel et collectif sur son territoire. Ainsi, tout au long de l'année 2012, de nombreux projets de développement du compostage domestique ont été menés. Les projets s'articulent autour de plusieurs phases :

- La sensibilisation et la formation des habitants à la pratique du compostage
- La mise à disposition de documentation (fiches et guides du compostage),
- La mise à disposition de composteurs à tarifs préférentiels.

En 2012, plus de 250 composteurs ont été distribués. Ainsi, depuis le lancement de la distribution de composteurs individuels, ce sont près de 7 000 composteurs qui ont été distribués aux foyers résidant en maison individuelle avec jardin.

Estimation :

40 kg/hab. concerné/an (Source Ademe) × 6272 composteurs × 2 hab. / foyer = 502 T/an de biodéchets détournés.



Soit 6 272 composteurs individuels distribués en 6 ans sur un territoire avec un taux d'habitat collectif élevé et des centres-villes très denses

ZOOM : L'ACQUISITION DE COMPOSTEUR

Chacun d'entre nous désire, à son niveau, faire un geste pour l'environnement. Dans le cadre d'une prévention des déchets, pourquoi ne pas composter ses déchets ?

Afin de poursuivre la réduction des déchets à la source, la CASA a décidé de développer le compostage individuel des déchets fermentescibles (composés de restes de repas et de déchets de jardin). Cette opération se traduit par la mise à disposition de composteurs. Rendez-vous sur le site www.envinet.fr rubrique « compostage »

L'ACCES A L'INFORMATION

De nombreux supports d'information ont été diffusés tout au long de l'année 2012 dont notamment :

- Habillage des camions de collecte : covering des cabines et mise en place de cadres-clics sur les flancs des bennes,
- Panneaux pour locaux à poubelle mis à disposition des habitants et des bailleurs,
- Fiches pratiques sur le tri, la collecte du verre et les déchèteries diffusées par les ambassadeurs du tri et mises à disposition dans les lieux publics.

ZOOM : ENQUÊTE DE SATISFACTION

Durant les mois d'août et septembre 2012, une enquête de satisfaction a été effectuée pour la Direction Envinet relative à la tarification incitative. Cette enquête a permis d'appréhender les avis et besoins de la population relative notamment au service public d'élimination des déchets.

Au total, la prise en charge des déchets sur la collectivité plutôt appréciée malgré la méconnaissance du système de gestion : 65% des ménages ont une bonne image du service et 84% ont un très bon niveau de satisfaction.

Les ménages considèrent les outils pratiques sur le geste de tri comme les informations sur les bacs de tri et le guide de tri comme les supports les plus efficaces pour porter les messages. Dès lors, 84% des ménages estiment avoir suffisamment d'informations pour bien trier.

A contrario, le site internet, les manifestations et les ambassadeurs du tri ne sont pas reconnus comme aussi efficaces en la matière, probablement du fait de leur non expérimentation par les usagers.

EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Après le bilan carbone réalisé en 2008, le service de collecte a effectué une empreinte écologique dans le périmètre de la régie. L'objectif est d'avoir une connaissance à jour des postes de consommation les plus élevés et de mettre en place des leviers d'optimisation. Ceci s'inscrit dans le projet de réorganisation de la régie qui permettra une meilleure organisation des circuits de collecte, une meilleure optimisation pour un coût maîtrisé et un impact environnemental réduit.

84 %
D'USAGERS
SATISFAITS DU
SERVICE

Pour chaque
habitant collecté
14.03 kg équivalent
CO2 annuel rejetés

Pour chaque
tonne collectée
13.1 kg équivalent
CO2 en GES
rejetés



PARTIE 4 - INDICATEURS TECHNIQUES

INDICATEURS TECHNIQUES

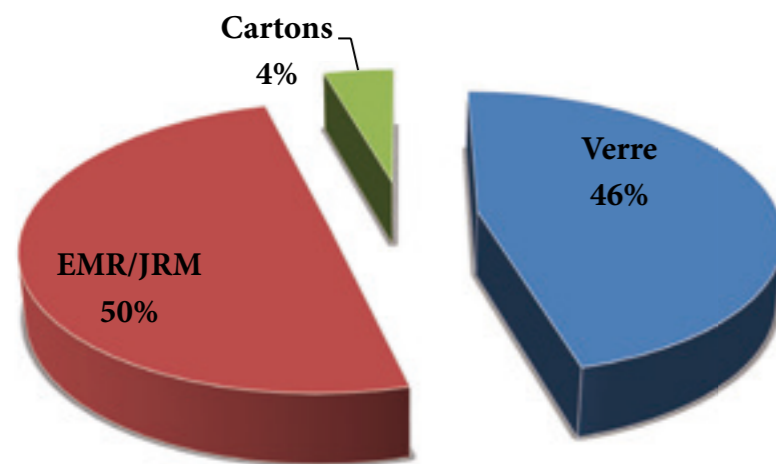
ORGANISATION GENERALE DE LA COLLECTE

LE DISPOSITIF DE PRECOLLECTE

La collecte sélective en PAV permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages et entreprises à proximité de leur lieu de résidence. Cela concerne 3 flux : verre, emballages/papiers et cartons.

Au 31 décembre 2012, le dispositif des PAV communautaires était de 725 PAV soit 1 PAV pour 246 habitants réparti comme suit :

Apport Volontaire	Mode d'exploitation	Nombre de colonnes	Densité
Verre	Prestataire	332	1 colonne pour 539 habitants
EMR+JRM	Prestataire	361	1 colonnes pour 493 habitants
Cartons	Prestataire	32	



Répartition des colonnes d'apport volontaire au 31 décembre 2012

La CASA fournit gratuitement à tous ses habitants les bacs de collecte sélective. Le parc de conteneurs (bacs collectifs et individuels) est estimé à 22 500 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 750 litres.

Dans un souci de meilleure organisation et d'amélioration de la valorisation des déchets, en 2011, les collectes des emballages ménagers et des journaux/papier/magazine ont été fusionnées

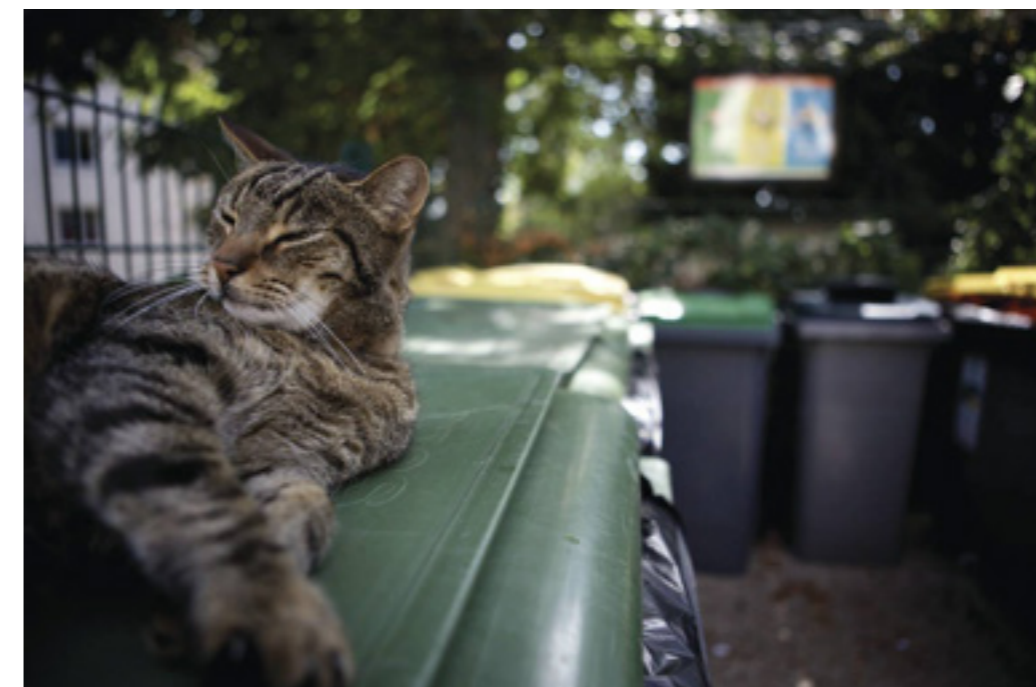
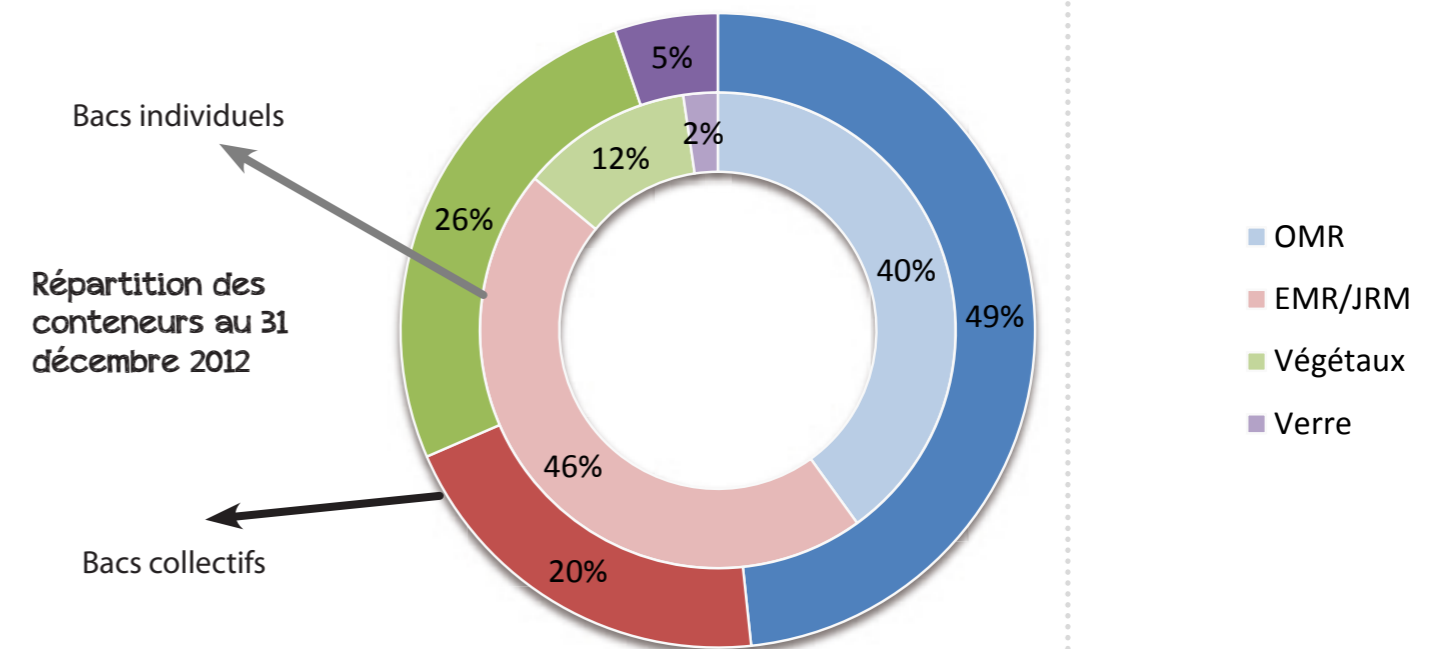
créant ainsi une collecte en bi-flux.

Le principe consiste à collecter au porte à porte les flux EMR et Papier-Journaux ensemble. Le verre est toujours collecté via des colonnes d'apports volontaires ou du porte à porte dans certaines communes.

ZOOM : LA CONTENEURISATION

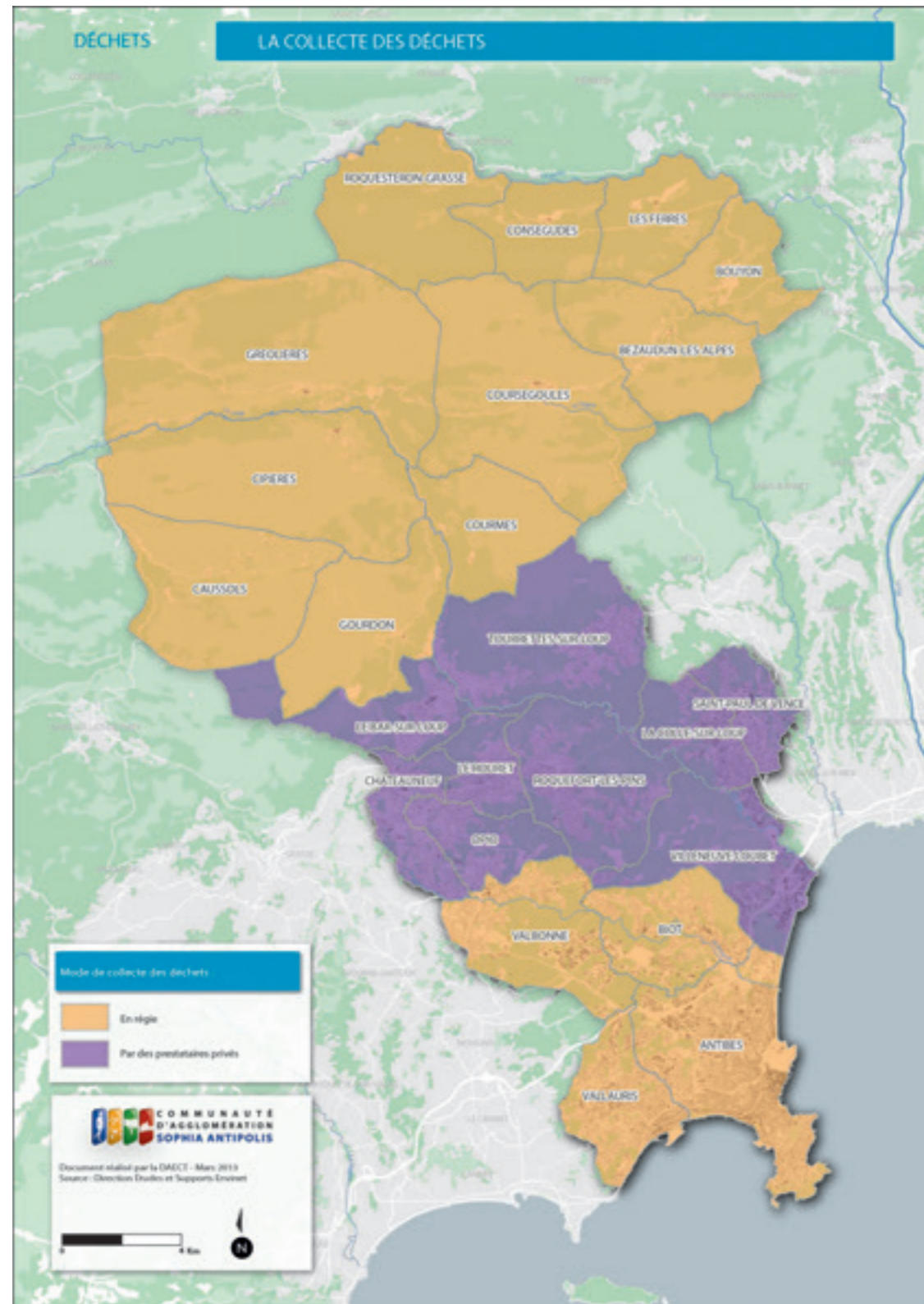
La santé et la sécurité au travail est un thème essentiel pour la Direction Envinet, c'est ainsi que pour le respect de la recommandation R437 de la CNAM, il est privilégié l'utilisation des conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs plutôt que des sacs, cartons, caissettes et tout autre contenant non conçu pour être appréhendés par les lève-conteneurs.

POUR TOUTE DEMANDE DE BAC : 04.92.19.75.00



INDICATEURS TECHNIQUES

LES SERVICES



La collecte des déchets ménagers est réalisée tant par la régie que par le biais de marchés de prestation de services. Sur l'ensemble des communes membres, 15 sont collectées en régie selon la répartition géographique représentée ci-contre :

Les services s'organisent selon plusieurs critères :

- Le flux
- La situation géographique
- Les spécificités des quartiers

En 2012, les 8 communes nouvellement adhérentes ont pourtant été collectées par le syndicat : SYMAEC.

C'est ainsi que la CASA dispose de zones desservies en porte à porte et d'autres en apport volontaire : ce sont les caractéristiques de chaque secteur qui déterminent le mode de présentation et la fréquence. Chaque ville et même chaque quartier peut être soumis à un mode ou une fréquence de collecte différent.

Pour plus de détails sur les différents services proposés sur le territoire de la CASA, rendez-vous sur www.envinet.fr

Un niveau de service adapté au territoire

Commune	Fréquence OMR	Fréquence CS	Commune	Fréquence OMR	Fréquence CS
Antibes	C4 à C7	C1	Gourdon	C2 à C5	C0,5
Le Bar-sur-Loup	C3 à C6	C1	Gréolières	C2	C0,5
Bézaudun-les-Alpes	C2	C0,5	Opio	C3	C1
Biot	C2 à C7	C1	Roquefort-les-Pins	C2 à C3	C1
Bouyon	C2	C0,5	Roquestéron-Grasse	C2	C0,5
Caussols	C2	C0,5 à C1	Le Rouret	C2 à C3	C1
Cipières	C2	C0,5 à C1	Saint-Paul de Vence	C3 à C7	C1
Châteauneuf	C3 à C6	C1	Tourrettes-sur-Loup	C3 à C6	C1
Conségudes	C2	C0,5	Valbonne	C5 à C7	C1
Courmes	C2	C0,5 à C1	Vallauris	C5	C1
Coursegoules	C2	C0,5	Villeneuve-Loubet	C1 à C6	C1
La Colle-sur-Loup	C3 à C6	C1	Z.I. Sophia Antipolis	C4	C2 cartons
Les Ferres	C2	C0,5			

INDICATEURS TECHNIQUES

NIVEAUX DE SERVICE

Commune	Collecte en PAP					Collecte en PAV	
	OM	CS	Verre	Encombrants	Végétaux	CS	Verre
Antibes	Green	Green		Green		Orange	Orange
Le Bar-sur-Loup	Orange	Orange		Orange	Orange	Orange	Orange
Bezaudun-les-Alpes	Yellow	Yellow		Yellow			Yellow
Biot	Green	Green		Green		Orange	Orange
Bouyon	Yellow	Yellow		Yellow			Yellow
Caussols	Green	Green		Green		Orange	Orange
Cipières	Yellow	Yellow		Yellow			Yellow
Châteauneuf-de-Grasse	Orange	Orange		Orange	Orange	Orange	Orange
La Colle-sur-Loup	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
Conségudes	Yellow	Yellow		Yellow			Yellow
Courmes	Green	Green	Green	Green		Orange	Orange
Coursegoules	Yellow	Yellow		Yellow			Yellow
Les Ferres	Yellow	Yellow		Yellow			Yellow
Gourdon	Green	Green		Green		Orange	Orange
Gréolières	Yellow	Yellow		Yellow			Yellow
Opio	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
Roquefort-les-Pins	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange
Roquestéron-Grasse	Yellow	Yellow		Yellow			Yellow
Le Rouret	Orange	Orange		Orange	Orange	Orange	Orange
Saint-Paul de Vence	Blue	Blue	Blue	Green	Blue	Orange	Orange
Tourrettes-sur-Loup	Orange	Orange		Green		Orange	Orange
Valbonne	Green	Green		Green		Orange	Orange
Vallauris	Green	Green		Green		Orange	Orange
Villeneuve-Loubet	Red	Red		Red	Red	Orange	Orange
Villeneuve Loubet ZI	Orange	Orange				Orange	Orange



Régie
Véolia Propreté



Sita Sud
Pizzorno Environnement
SYMAEC

INDICATEURS TECHNIQUES

Chaque année, la CASA met en œuvre tous les moyens pour collecter les déchets des usagers. En 2012, le résultat des collectes des déchets ménagers et assimilés est le suivant :

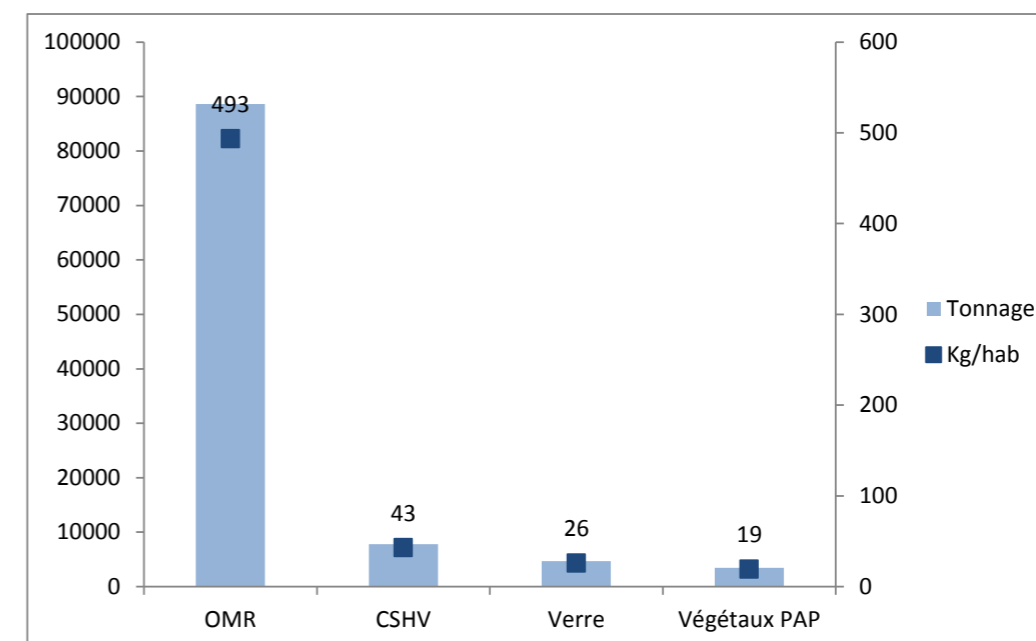
Tonnages de déchets collectés	Tonnages 2012	KG/hab.
OMR	88 607	493
EMR/JRM	7 808	43
Verre	4 673	26
Apports en déchèteries	50 304	/
Végétaux PAP	3 439	19

Diminution des OMR de 4 % depuis 2008

En 2012, une baisse globale des tonnages collectés est relevée. En effet, les tonnages des déchèteries, de la collecte sélective et des végétaux ont diminués, tandis que le tonnage des encombrants en porte à porte et le verre ne bénéficient pas de forte évolution.

Quant aux ordures ménagères, le tonnage est depuis 2010 en baisse constante.

Cette baisse globale peut être justifiée par les efforts de prévention des déchets des usagers, par le changement du mode de consommation, par la baisse de la consommation et par l'amélioration des emballages par les industries agroalimentaire (moins de matériaux et plus légers)



INDICATEURS TECHNIQUES

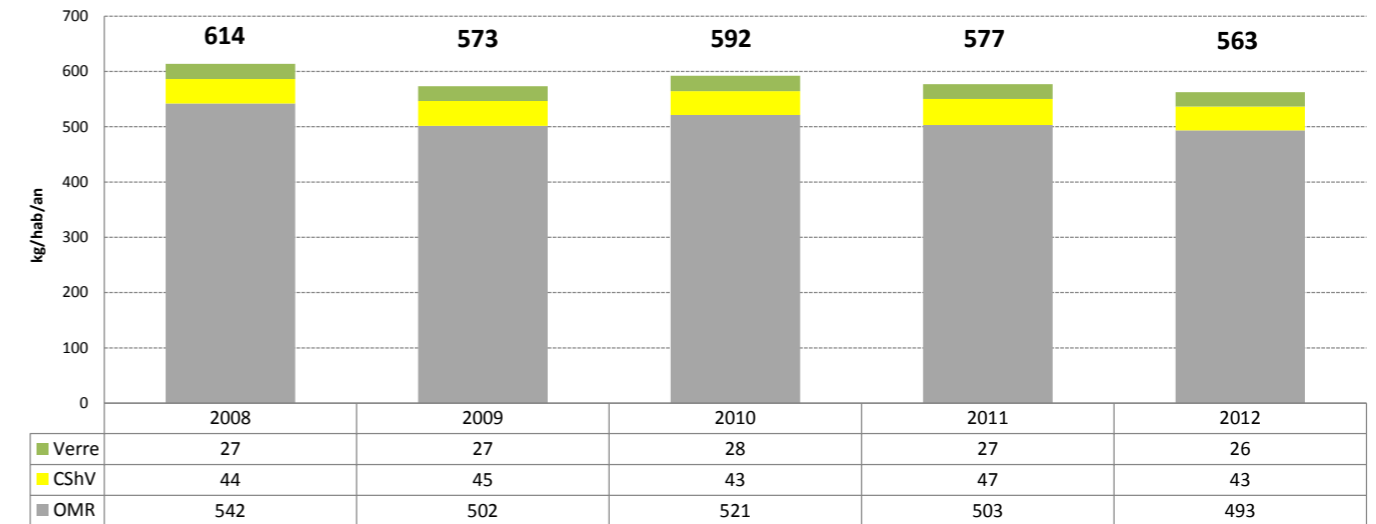
ZOOM : EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI PLASTIQUE

Le dispositif de collecte sélective mis en place en France depuis 1993 porte sur l'ensemble des emballages ménagers avec, pour les emballages plastiques une limitation aux bouteilles et flacons.

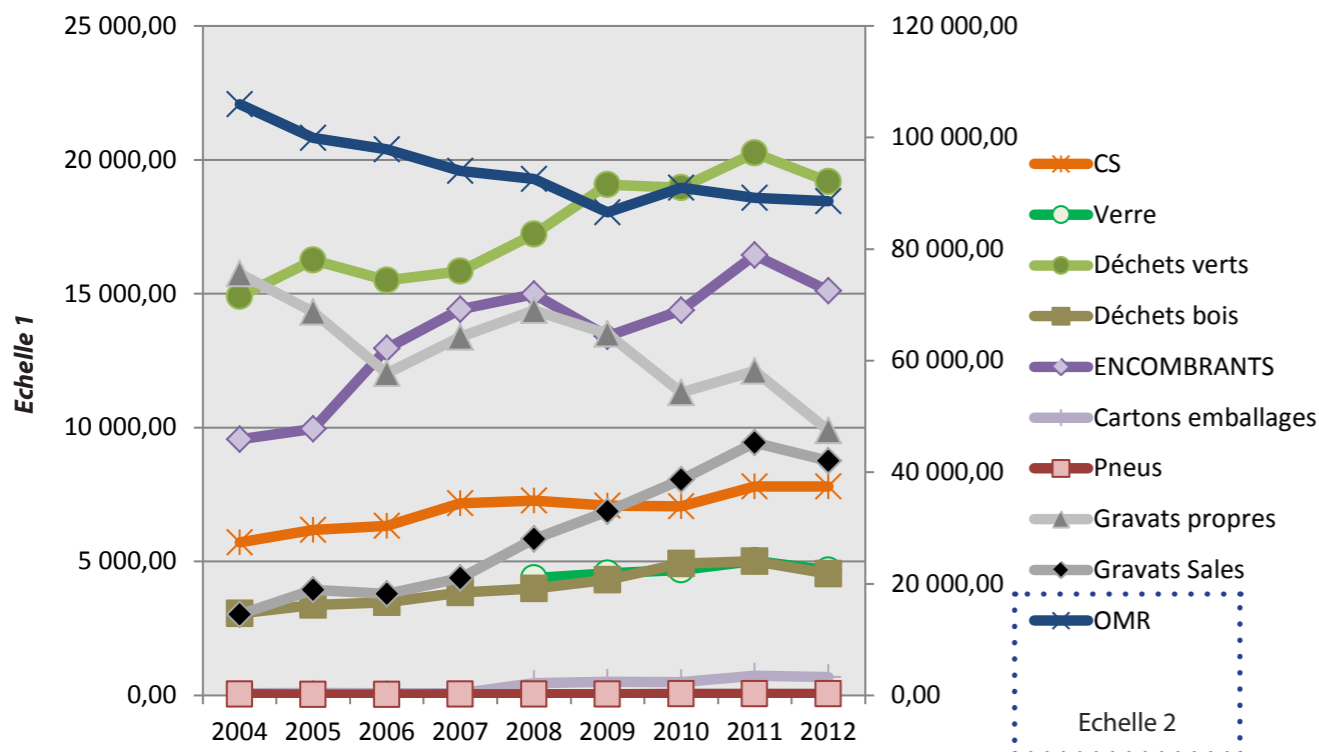
Des études ont été engagées sur l'opportunité d'une extension des consignes de tri des emballages plastiques contenus dans les ordures ménagères. Dès lors, plusieurs collectivités ont été choisies comme « site pilote » pour permettre de mettre en exergue des enseignements permettant de fiabiliser les références techniques, économiques, environnementales et comportementales mises en évidence dans les études précédentes.

La CASA, par le biais d'UNIVALOM, participe à cette expérimentation depuis juin 2012. A ce stade, plusieurs enseignements :

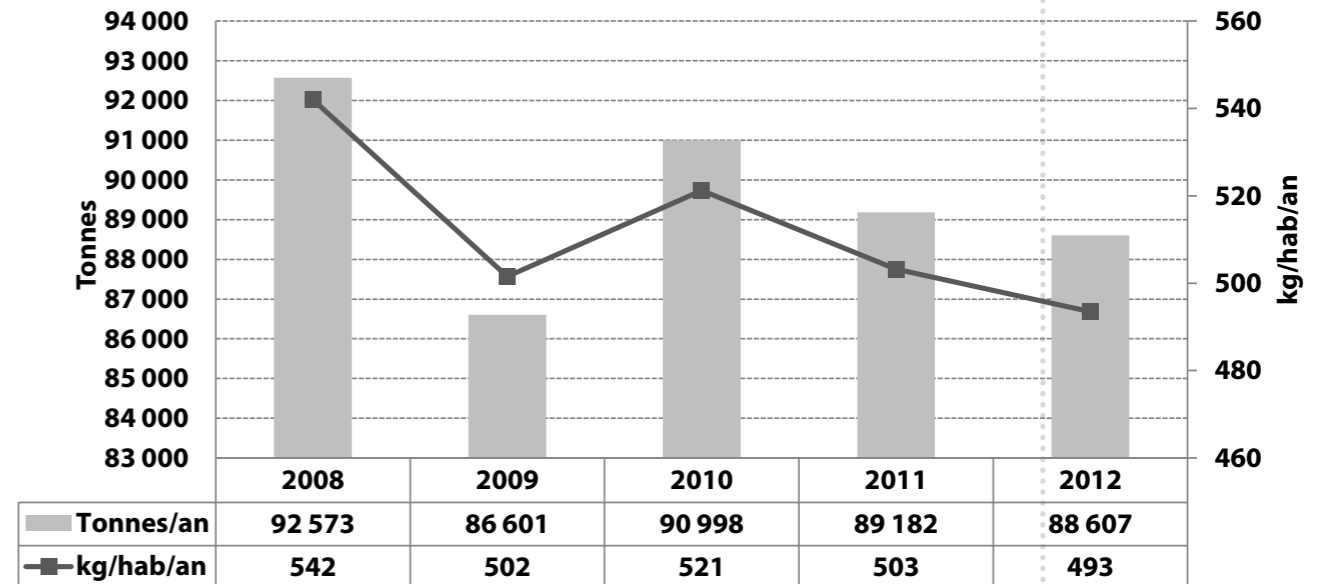
- Une hausse du volume des emballages est relevée
- Une étude sociologique menée par Ecoemballages a révélé que certains emballages ne sont pas triés par manque de salubrité
-



En 2012, une baisse globale des tonnages est avérée. Tout d'abord, nous constatons une poursuite de la tendance baissière sur les OMR depuis 2010, ensuite une stabilisation sur la CShV due à une réduction des JRM, enfin, nous relevons une baisse globale des déchets apportés en déchèterie due à une diminution de l'activité des professionnels.



OMR



Sur le flux des OMR, le graphique suivant donne les résultats des 5 dernières années sur tout le territoire de la CASA. On constate une baisse globale du tonnage de 4% depuis 2008.

Comparativement à 2011, une diminution de 1% est constatée en 2012. Cette baisse peut être interprétée par le report des journaux magazines dans leur bac de collecte suite à la simplification du geste de tri. Le ratio 2012 est de 493 kg/habitant.

Cependant, des efforts dans ce domaine sont encore à faire afin de répondre aux objectifs nationaux.

DEFINITION DES OMR

Il s'agit de la part des ordures ménagères restantes après les différentes collectes sélectives.

INDICATEURS TECHNIQUES

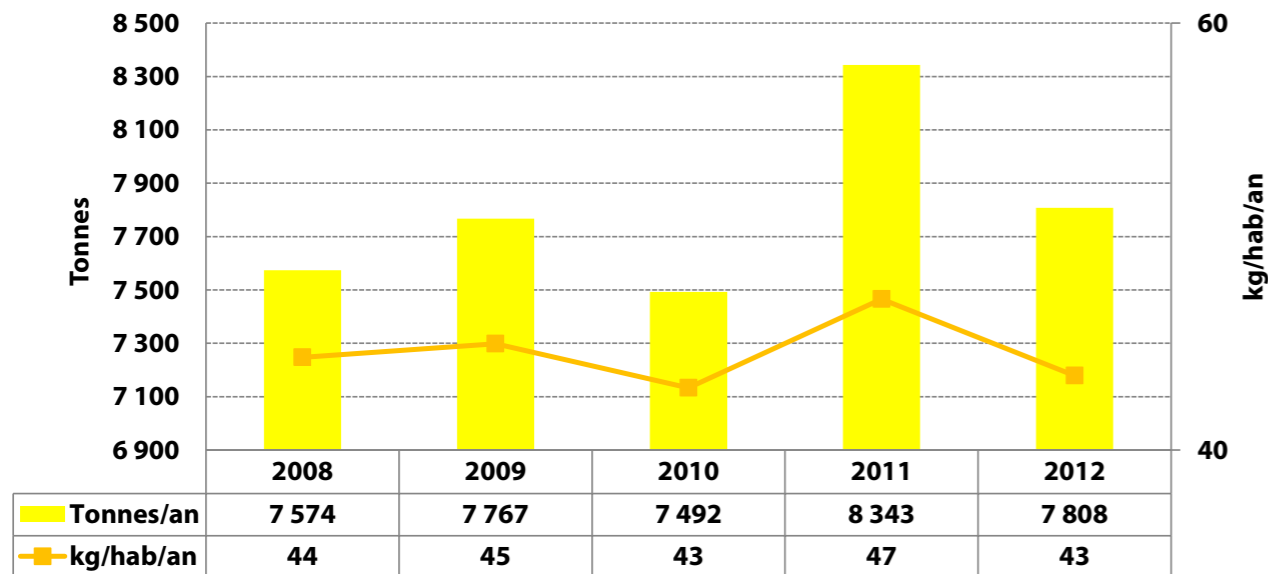
Définition de la collecte sélective

Il s'agit de la part de tous les emballages ménagers (carton, acier, aluminium, plastiques), de tous les papiers, journaux et magazines ainsi que le verre.

La collecte sélective des déchets ménagers permet de séparer à la source les matériaux comme le papier, le carton, les bouteilles plastiques ou les emballages en acier et aluminium, des autres déchets ménagers afin de permettre leur recyclage.

La volonté d'augmenter de manière significative le taux de recyclage des déchets ménagers a conduit la CASA à engager au cours des dernières années plusieurs actions permettant de développer le tri des déchets : la sensibilisation, la collecte des cartons sur le parc d'activité de Sophia, le passage en biflux.

CShV

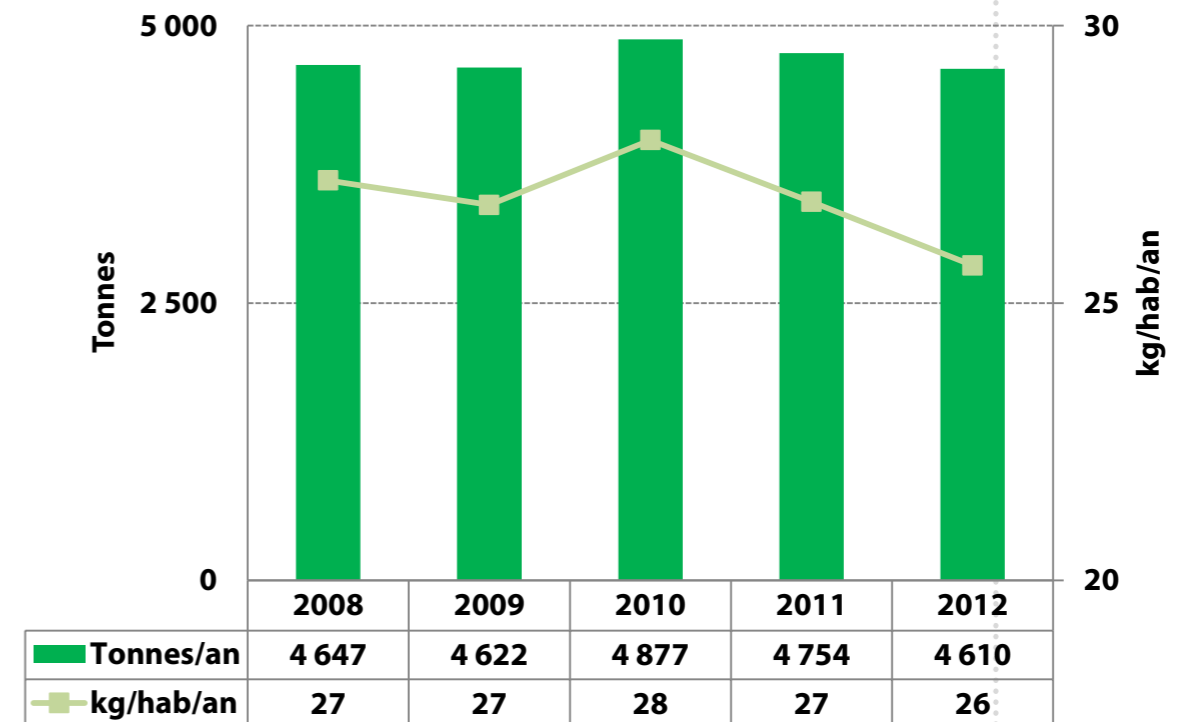


En 2012, nous constatons une baisse de 7% comparée à 2011, mais globalement une hausse de 3% depuis 2008. Cette baisse est due d'une part à un changement significatif du mode de consommation (prévention, baisse des emballages), et d'autre part à une réduction importante de la part des journaux-magazines collectés (prévention, Internet, etc.).



Concernant la collecte du verre, nous constatons une augmentation des tonnages tout mode de dépôt confondu jusqu'en 2010. Depuis, chaque année le tonnage de verre diminue. Cela peut s'expliquer par la modification du mode de consommation des habitants et par le remplacement des emballages en verre par des emballages en plastique.

VERRE



Au total, la collecte des déchets ménagers et assimilés est en baisse : de 577 kg/habitant en 2011, la production annuelle de déchets par habitant est passée à 564 kg en 2012.

Nous pouvons attribuer cette baisse aux multiples sensibilisations et informations du public réalisées par le personnel de la CASA, par la participation croissante des usagers dans le tri des déchets mais aussi par la baisse générale de la consommation.

564 kg / habitant de DMA en 2012

INDICATEURS TECHNIQUES

LE RESEAU DE DECHETERIES

QU'EST-CE QU'UNE DÉCHÈTERIE ?

Il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

La collecte des déchets encombrants concerne des déchets ménagers volumineux tels que sommiers, matelas, mobilier... qui en raison de leurs dimensions ou de leur poids ne peuvent être éliminés par la collecte traditionnelle en porte-à-porte.

Les déchèteries fixes sont des installations prévues pour l'élimination de ce type de déchets. Cependant, en complément, la CASA assure une collecte spécifique dont l'organisation et les moyens mis en œuvre varient en fonction du type d'habitat desservi.

Les déchèteries du territoire de la CASA sont au nombre de 4 et sont accessibles à tous les habitants des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération

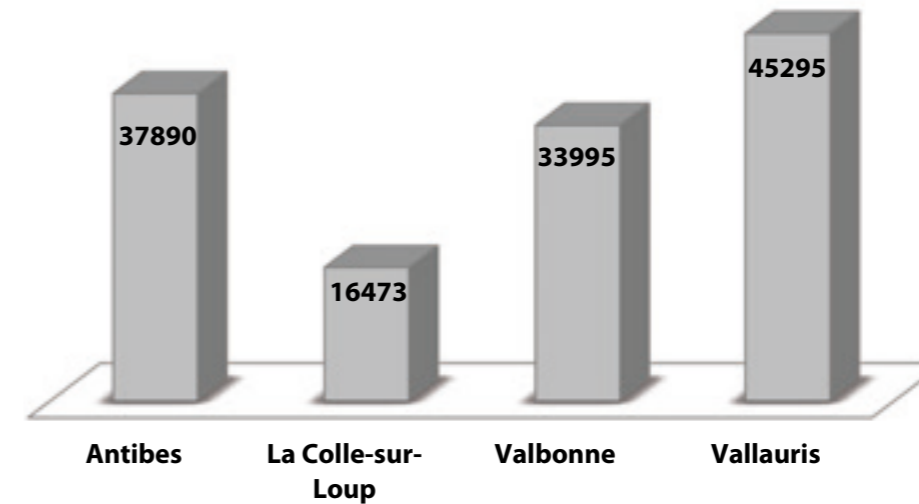
ZOOM : L'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

Les déchèteries du territoire sont accessibles aux particuliers et aux professionnels résidants ou ayant une activité au sein de la CASA. Dans un but de gestion optimale du service, leur accès est désormais possible à travers l'attribution d'un badge. Pour obtenir un badge, rendez-vous sur le site www.envinet.fr rubrique « demande de badge »

133 653 passages enregistrés en 2012

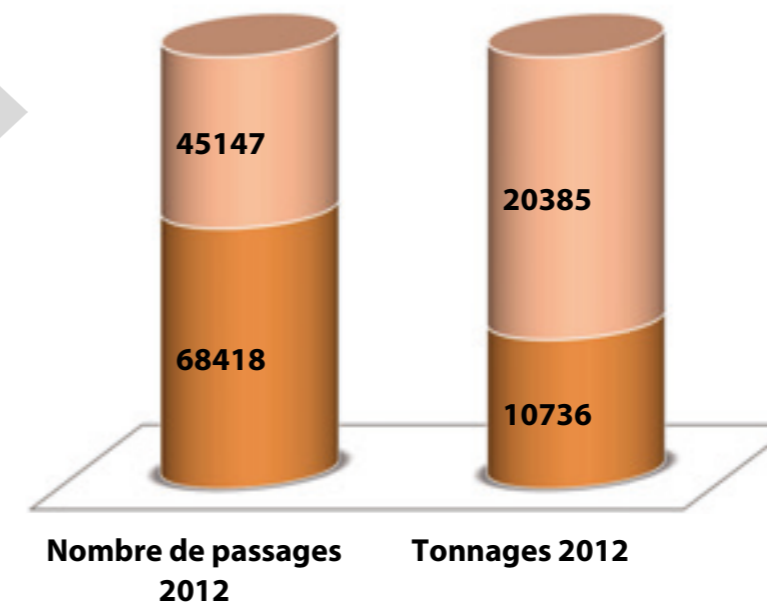


Nombre de passages enregistrés en 2012



Comparatif 2012

■ Particuliers ■ Professionnels



LES HORAIRES

Antibes et Vallauris :
Du lundi au samedi : 8h00 à 11h45 – 13h45 à 17h45

La Colle-sur-Loup et Valbonne :
Du lundi au samedi : 8h30 à 11h45 – 14h00 à 17h00

4 déchèteries

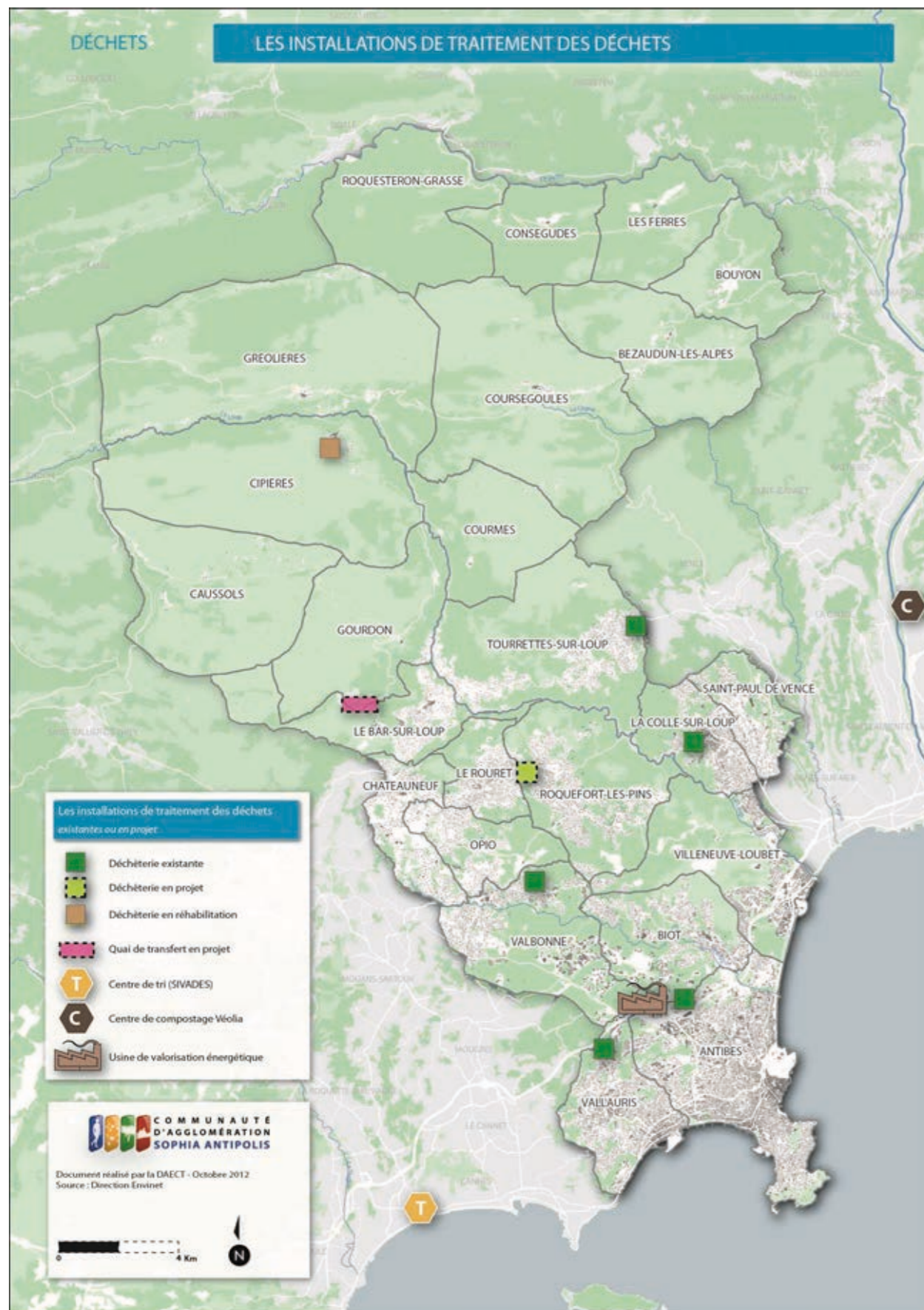
44 888 habitants / déchèterie

Accueil des professionnels

Accueil des déchets dangereux des ménages

Mode d'exploitation :
haut de quai - régie
bas de quai - UNIVALOM

ORGANISATION DU TRAITEMENT



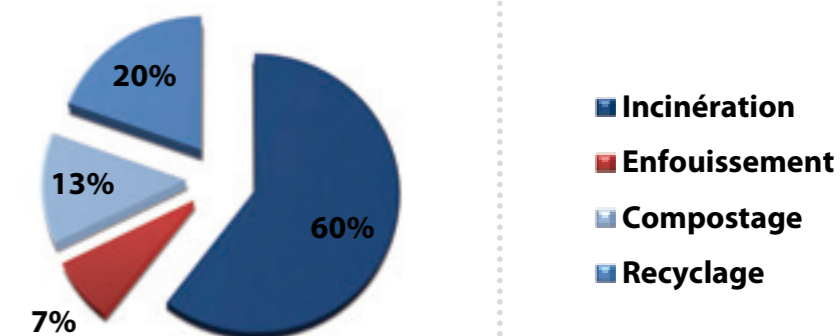
Les opérations de traitement des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés. Le syndicat de traitement UNIVALOM est constitué de la CASA et des communes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

Dans un but de respect de l'environnement, le recours à l'enfouissement va être diminué. En effet, les encombrants enfouis deviennent dès à présent du combustible solide de récupération (CSR). Après être broyés, ils sont ensuite utilisés par les cimenteries en tant que combustible. Concernant les communes collectées par le SYMAEC, c'est le SMED qui possède la compétence traitement pour 2012.

93 % des déchets valorisés en 2012

Les principaux modes de traitement des déchets utilisés par le syndicat UNIVALOM sont au nombre de 4 et sont répartis comme suit :

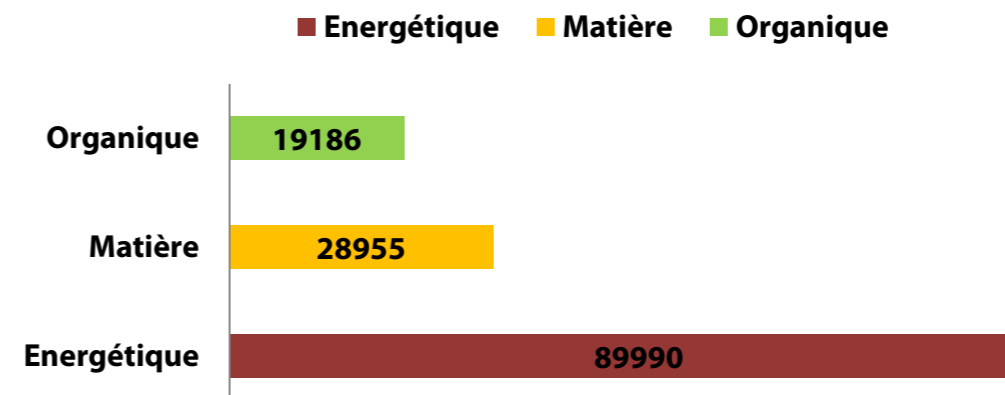
Traitement des déchets



Au total, en 2012, 93% des déchets traités ont été valorisés que cela soit :

- Par la production d'énergie : la valorisation énergétique (E)
- Par le recyclage : la valorisation matière (R)
- Par le compostage : la valorisation organique (C)

Répartition de la valorisation par type (en tonne)



INDICATEURS TECHNIQUES

ZOOM : LES DÉCHETS DU SYMAEC

En 2012, les 8 communes nouvellement adhérentes ont continué à être collectées par, d'une part le SYMAEC et d'autre part la CCVE, à travers des conventions. Les déchets collectés ont été traités par le SMED. Voici les indicateurs techniques associés :

CVO	ENC	Verre	Biflux	Métaux	DMS	D3E	TOTAL
850,16	253,02	63,00	47,54	54,42	1,35	7,81	1277,30

Taux de valorisation des déchèteries

Type de déchets	Taux de valorisation	Prestataires et repreneurs
Encombrants	80 % SITA	SITA SUD
Métaux	100%	Derichebourg
Végétaux	100%	Valsud
Bois	100%	SITA SUD (filiale VALECOBOIS)
Cartons bruns	100%	EMCO
DEEE	100%	Eco-Systèmes
DMS	100%	Oredui
Gravats*	88%	SITA SUD

*Valorisation des gravats par le comblement de vallons sur la commune de La Gaude

L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

Mise en service en 1970, le SIDOM (devenu UNIVALOM par la suite) s'est toujours efforcé de rendre performant cet outil et de le faire évoluer pour répondre aux exigences réglementaires en vigueur, voire de les devancer.

C'est ainsi que l'usine a fait l'objet de travaux de mise en conformité en 1997, et a fait l'objet de travaux complémentaires en 2003.

L'exploitant de cette usine est, depuis 2006, la société VEOLIA dans le cadre d'un contrat de partenariat public - privé pour une durée de 20 ans.

C'est dans le cadre de ce CPPP que d'importants travaux ont été effectués sur le site, notamment pour permettre de retrouver la capacité d'origine (deux lignes de 9T/heure), convertir l'énergie dégagée par la combustion des déchets en énergie électrique (production de 75 000 Mw/h, équivalent à la consommation annuelle de plus de 10 000 foyers), mettre en place un dispositif de traitement des fumées permettant d'obtenir des taux de dioxines et une concentration en oxyde d'azote inférieurs aux normes européennes.

Electricité pour plus de 10 000 foyers

Qu'est-ce que la valorisation énergétique ?

La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories contenues dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. Pour plus d'information : <http://www.univalom.fr/L-U.V.E.-du-syndicat>

LE CENTRE DE TRI

Avec une capacité d'accueil de 28 000 tonnes annuelles, le centre de tri du SIVADES est le point de convergence des collectes sélectives des 24 communes membres, de l'ensemble du département des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco.

Il est la phase intermédiaire entre

la collecte et le recyclage. Une fois déposés sur la dalle de l'équipement, les déchets sont triés par catégorie (plastique, acier, papier, carton, aluminium, ...), conditionnés puis stockés, avant d'être transférés vers des filières de valorisation (papeteries, aciéries, ...).

Taux de refus 2012 8,2 %

Qu'est-ce que la valorisation matière ?

La valorisation matière est l'utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

Les déchets concernés par cette valorisation, parmi les déchets collectés sur la CASA sont notamment :

- Les emballages et papiers de la collecte sélective
- Certains déchets collectés en déchèteries : Batteries, piles, bois, carton, papier, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E), ferrailles, une partie des encombrants



INDICATEURS TECHNIQUES

LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

La plateforme de compostage est située dans la ZI de Carros, et est exploitée par VEOLIA. Le compost issu du traitement biologique est destiné aux agriculteurs, paysagistes, collectivités et particuliers, qui peuvent ainsi enrichir leurs sols. Les neuf Ecolabels européens obtenus par Veolia Propreté certifient la qualité et la traçabilité de ces composts.

En 2012, 26 296 tonnes de végétaux ont été collectées sur l'aire d'UNIVALOM, et ont été valorisées comme suit :

Bilan masique de l'utilisation des tonnages		% 2012	% 2011
Paillage	8 954 t	34,05 %	25,8 %
Compost	7 145 t	27,17 %	34,6 %
Amendement	6 882 t	26,17%	27,7 %
Combustible	2 590 t	9,85%	8,8 %
Refus	726 t	2,76 %	3,2 %
TOTAL	26 296 t		

Qu'est-ce que la valorisation organique ?

La valorisation organique consiste en un mode de traitement des déchets organiques ou fermentescibles par compostage ou méthanisation.

La CASA a recours au compostage :

C'est la transformation en présence d'eau et d'oxygène des déchets organiques par des microorganismes en un produit comparable à l'humus, utile en agriculture et en jardinage : le compost.



LE DEVENIR DE NOS DECHETS

METAUX ACIER ALU

Les métaux sont broyés puis fondus à très haute température. On leur donne ensuite une nouvelle forme pour leur nouvel usage



Avec une tonne d'emballages en acier triée, on fabrique :
1,4 voiture
Avec une tonne d'emballages en aluminium triée, on fabrique :
265 vélos

PLASTIQUE TRANSPARENT

Le PET, majoritairement issu des bouteilles plastiques, est d'abord lavé, puis broyé finement pour fabriquer des paillettes de plastique. Les paillettes sont ensuite fondues pour prendre une nouvelle forme.



Avec une tonne d'emballages en plastique PET triée, on fabrique :
725 couettes (1kg de fibres de PET recyclé dans 1 couette)
1 813 pulls polaires.

PLASTIQUE OPAQUE

Le PEHD majoritairement issu des flacons plastiques (lessive, shampoing, etc) est lavé, puis fondu et moulé sous forme de granulés qui entrent dans la composition de nouveaux produits.



Avec une tonne d'emballages en plastique PEHD triée, on fabrique :
7 bancs publics
68 bacs de collecte
7,50 km de tuyau

VEGETAUX

Les végétaux sont transportés vers un centre de compostage. Là ils sont broyés, triés puis mis en tas et arrosés jusqu'à leur transformation en compost de qualité.



Une tonne de végétaux valorisée permet de produire environ X kg de compost et X kg de paillage.

VERRE

Le verre se recycle à l'infini. La collecte de verre de différentes couleurs est broyée en « calcin ». Ce calcin permet la fabrication de nouvelles bouteilles de couleur



Recycler 1 tonne de verre permet de fabriquer 2 138 nouvelles bouteilles de 75 cl (330 grammes l'unité)

PAPIER JOURNAUX MAGAZINE CARTON

Les papiers et les cartons sont lavés pour enlever l'encre, broyés puis transformés en pâte qui servira à la fabrication de nouveaux produits.



Avec une tonne d'emballages en papier carton triée, on fabrique :
16 500 boîtes à oeufs

PARTIE 5 - INDICATEURS FINANCIERS

INDICATEURS FINANCIERS

INDICATEURS FINANCIERS

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour 72% des tonnages, en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste, par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Le service est réalisé en régie pour :

- La collecte des Ordures Ménagères sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols et de Gourdon.
- La collecte sélective sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols et de Gourdon.
- La collecte des encombrants sur les

communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols, de Gourdon, de Tourrettes-sur-Loup et de Saint-Paul.

- La résorption des dépôts sauvages d'encombrants sur tout le territoire de la CASA.
- L'accueil et le gardiennage des déchèteries.

En 2012, la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée pour 28% des tonnages par des prestataires privés dont le SYMAEC. Pour la réalisation de la collecte, la Direction Environnement dispose de 11 marchés publics fin 2012.

Le traitement des tonnages collectés et l'évacuation des caissons de déchèteries vers les filières de traitement sont gérés par UNIVALOM.

DÉTAIL DU MARCHÉ	PRESTATAIRE	ECHÉANCE	COÛT HORS TAXES
Bornes d'apport volontaire du territoire de la CASA	Véolia Propreté	31/12/2012	444 808.3 €
Déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Châteauneuf	Véolia Propreté	31/12/2012	262 604.68 €
Déchets ménagers et assimilés sur Tourrettes-sur-Loup - Lot 1: OM	Véolia Propreté	31/12/2012	328 005.96 €
Déchets ménagers et assimilés La Collesur-Loup	Véolia Propreté	31/12/2012	952 764.88 €
Déchets ménagers et assimilés Opio - Le Rouret - Roquefort-Les-Pins	Véolia Propreté	31/12/2012	1 524 947.13 €
Déchets ménagers Villeneuve-Loubet	Sita Sud	31/12/2012	1 207 451.4 €
Déchets de la zone d'activités de Villeneuve-Loubet	Véolia Propreté	31/12/2012	111 696.12 €
Emballages ménagers recyclables Bar sur Loup, Châteauneuf, Tourrettes-sur-Loup	Véolia Propreté	31/12/2012	174 369.36 €
Déchets ménagers et assimilés Bar sur Loup	Véolia Propreté	31/12/2012	249 899.53 €
Collecte complémentaire déchets ménagers et assimilés sur territoire CASA	Véolia Propreté	25/04/2012	591 630.18 €
Déchets ménagers et assimilés Saint-Paul	Pizzorno Environnement	31/12/2012	446 941.20 €

COMPTE ADMINISTRATIF résultats

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	3 266 336.09 €	3 357 074.35 €	90 738.26 €
RESTE A REALISER	383 970.53 €	293 451.00 €	- 90 519.53 €
TOTAL INVESTISSEMENT	3 650 306.62 €	3 650 525.35 €	218.73 €
REPORT 2011			212 846.46 €
TOTAL			213 065.19 €



EXCEDENT A REPORTER : 213 065.19€

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
TOTAL FONCTIONNEMENT	36 665 555.05 €	38 617 975.38 €	1 952 420.33 €
EXCEDENTS CUMULES 2011			1 454 915.98 €
TOTAL			3 407 336.31 €



RÉSULTAT À AFFECTER : 3 407 336.31 €

Le financement de la politique des déchets menée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'au développement de prestations.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service, que ce soit les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers ou assimilés (c'est-à-dire leurs déchets non dangereux que la collectivité peut collecter et traiter en même temps que ceux des ménages).

Le taux de TEOM s'élève désormais à 9,90 %, l'un des plus faibles du département des Alpes Maritimes.

TEOM : 9.90 %
UN DES TAUX LE PLUS FAIBLE DU
DEPARTEMENT

INDICATEURS FINANCIERS

ZOOM : LA TARIFICATION INCITATIVE

Les communes ou leurs groupements, sont tenus d'assurer la collecte et l'élimination des déchets ménagers, ainsi que celle des déchets non ménagers qui peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. Suite au Grenelle Environnement, le mode de financement de ce service devra inclure une part incitative dans un délai de cinq ans.

L'instauration d'une tarification incitative permet en effet l'application du principe pollueur – payeur aux usagers du service. Elle doit intégrer le niveau de production de déchets pour facturer l'usager. Les comportements plus ou moins vertueux de ce dernier vont influencer sur sa facture

La Direction Envinet étudie depuis septembre 2011 l'opportunité de mise en place de ce nouveau mode de tarification sur le territoire.



ZOOM : SYMAEC

Ci-dessous un tableau récapitulatif des tonnages et coûts issu du SYMAEC pour l'année 2012. Les tonnages représentent les déchets traités du syndicat dans sa globalité.

	OM	Encombrants	Verre	EMR/JRM	Métaux	DMS	Gravats	TOTAL
Tonnages	850,16	253,02	63	47,54	54,42	1,35	18,4	1287,89
Coût unitaire	151€	225€	- €	129.5€	- €	682€	25€	
Montant HT	326 160€	144 450€	- €	16 317€	- €	2 046€	1 150€	490 123€
Montant TVA	22 831€	10 111.5€	- €	1 142€	- €	143€	80€	34 308€
Montant TTC	348 991€	154 561.5€	- €	17 459€	- €	2 189 €	1 230€	524 431€

COMPTABILITE ANALYTIQUE

Une nouvelle matrice de calcul des coûts a été réalisée en 2012, c'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets.

Objectif : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités.

Les informations financières saisies dans la matrice des coûts doivent être fiables, c'est pourquoi, elles sont issues du compte administratif de la structure.

Un certain nombre d'opérations de retraitement des données comptables est obligatoire. De ce fait, les chiffres présentés sont différents de ceux du compte administratif.

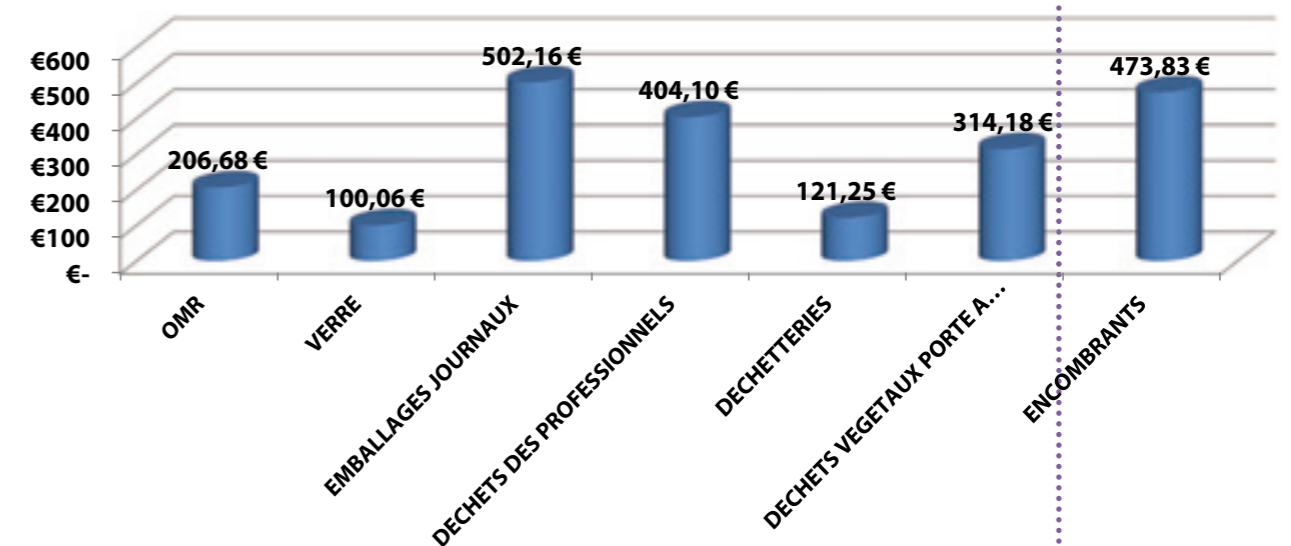
Cette matrice et les résultats obtenus ont été validés par un bureau audit. C'est une étape obligatoire imposée par l'ADEME.

Dès lors, avec la réalisation de la matrice, les coûts par flux deviennent clairs et les leviers d'optimisations sont relevés plus facilement.

COUT DE LA COMPETENCE

En 2012, le coût de la collecte des ordures ménagères reste inférieur à celui de la collecte sélective hors verre. Il est confirmé aussi que l'exercice de la compétence en régie reste économiquement plus avantageux que par la prestation de services.

COUT AIDE A LA TONNE



Identifier les pistes de maîtrise des coûts

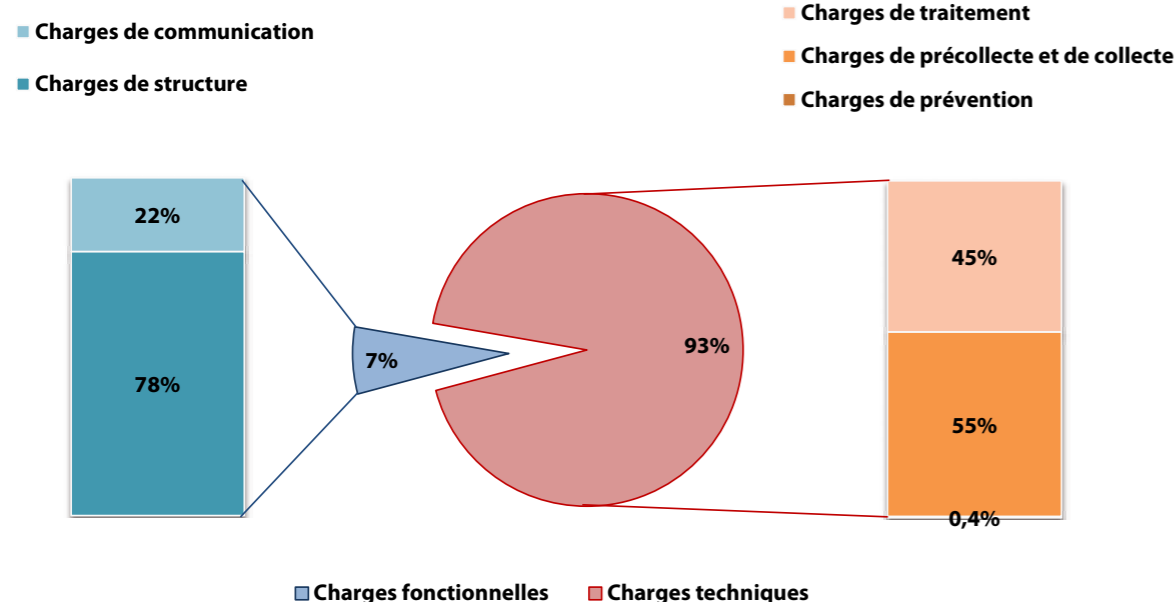
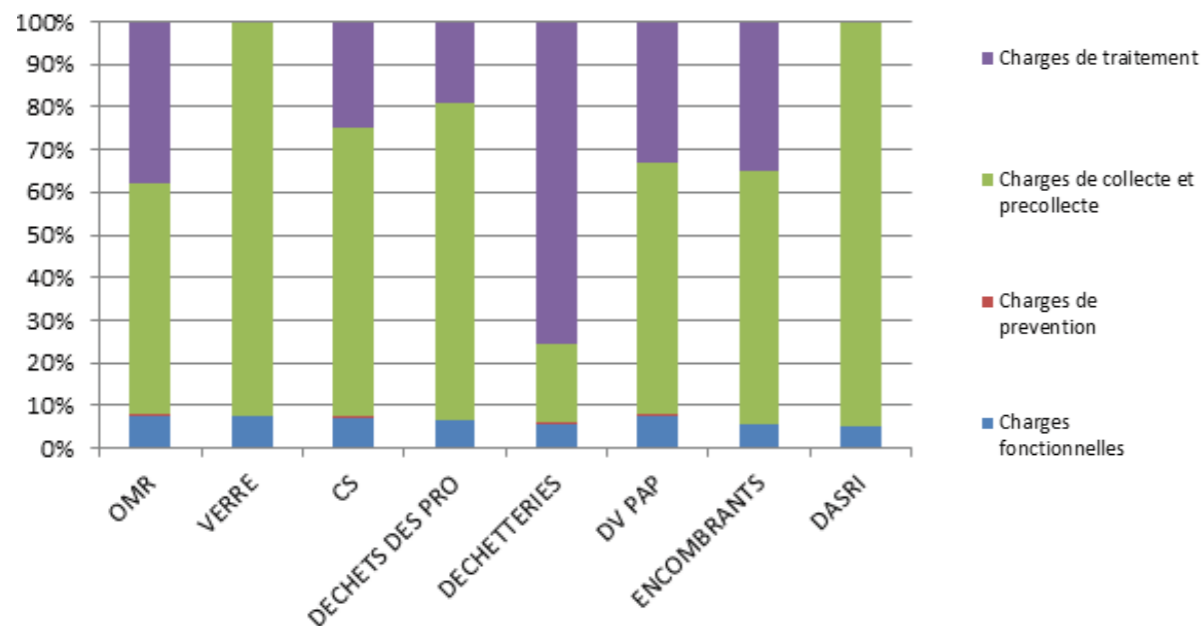
Eclairer la prise de décision

Etudier la tarification

Communiquer

REPARTITION DES CHARGES

Le graphique ci dessous présente la répartition des différentes charges par flux. Il est révélé qu'en 2012, les charges de traitement sont majoritaires pour la collecte en déchèterie. Concernant la collecte sélective, ce sont les charges de collecte et de précollecte qui représente le plus fort coût. Enfin, nous pouvons remarquer que le verre et les déchets de soins ne possèdent pas de charges de traitement.

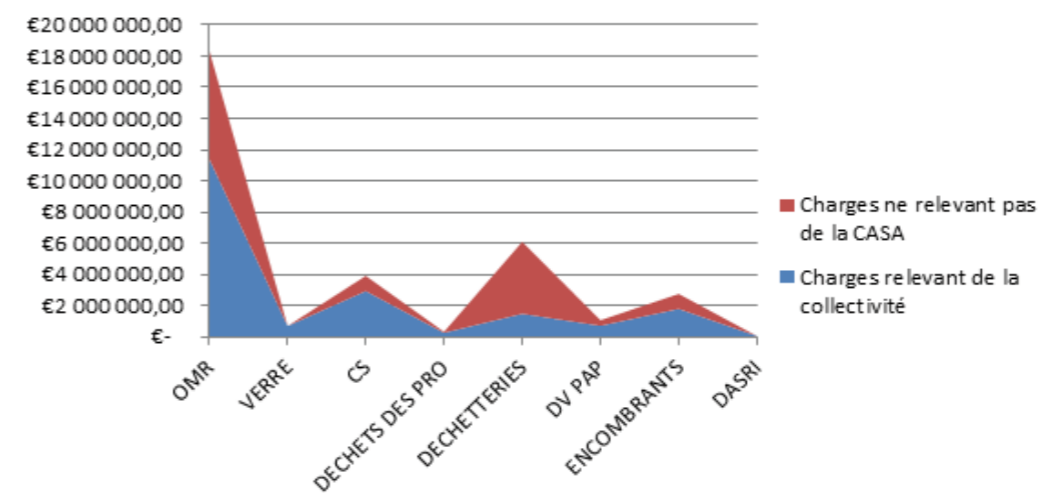


Les charges sont des frais engendrés par l'exercice de la compétence collecte des déchets. Deux types de charges peuvent être distingués :

- Les charges fonctionnelles – qui regroupent les charges nécessaires de fonctionnement de la collectivité – comprennent les charges de communication et les charges de structure.
- Les charges techniques – qui regroupent les charges nécessaires à l'exercice de la compétence – comprennent les charges de pré-collecte, de collecte, de traitement et de prévention.

ANALYSE DES CHARGES

Les charges peuvent être distinguées par le fait qu'elles proviennent soit de la collectivité, soit de l'extérieur. En 2012, 58% des charges relèvent de la collectivité et peuvent donc être analysées à des fins de réduction ou rationalisation.



Dès lors, une analyse de la matrice sera effectuée afin de relever des leviers d'optimisation pour que le service public reste à un coût maîtrisé tout en améliorant sa qualité.

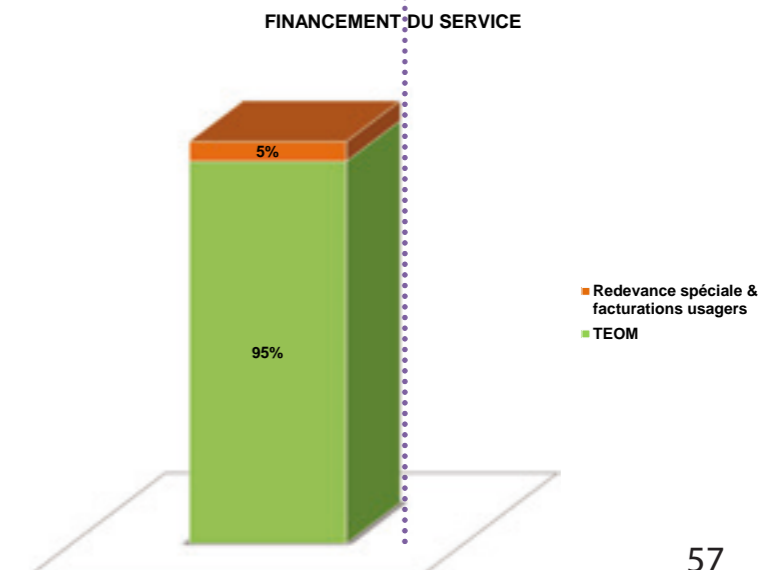
L'analyse des charges relève deux leviers principaux de réduction possible des coûts : les ordures ménagères et la collecte sélective. En effet, la collecte des ordures ménagères représente l'essentiel des charges relevant de la collectivité. Une étude des leviers d'optimisation de la collecte sera donc mise en œuvre dès 2012.

Concernant les charges ne relevant pas de la collectivité il sera plus difficile d'agir alors que la collecte des ordures ménagères et les déchetteries représentent une part importante des charges.

RECETTES ET FINANCEMENT DU SERVICE

Le besoin de financement du service est exprimé en réalisant l'opération suivant : dépenses – recettes + TVA

Ce besoin est comblé annuellement par la perception de la TEOM et par la facturation des usagers à travers les déchèteries



PARTIE 6 - PERSPECTIVES

